

lutte de classe

Union Communiste Internationaliste (trotskyste)

*Manifestation des agents des Finances publiques
devant le ministère des Finances à Bercy, le 20 mars 2014.*



- Opposer à la gauche gouvernementale discréditée
la politique de classe pour les travailleurs 1
- Les 35 heures : le cadeau du parti socialiste au patronat 5
- *Union européenne*
La montagne de promesses de réglementations
et la souris de l'Union bancaire européenne 9
- *Moyen-Orient*
Les Kurdes dans la stratégie des dirigeants occidentaux 14
- *Côte d'Ivoire*
Leurs perspectives et la nôtre 19
- *Haïti*
Martelly – Aristide : quand deux corrompus de notoriété publique
se livrent une bataille judiciaire au nom de la lutte contre la corruption 22
- *États-Unis*
Les élections : la démocratie pour la bourgeoisie 25

édité par
**LUTTE
OUVRIÈRE**

N° 162
septembre
octobre
2014

2 €

Abonnements à *lutte de classe*

Pour un an

- France, DOM-TOM 15 €**
- DOM-TOM (voie aérienne) 21 €**
- Europe, Afrique, Proche et Moyen-Orient 21 €**
- États-Unis, Canada 25 €**
- Autres : Amérique, Asie, Océanie 32 €**

Pour envoi sous pli fermé : nos tarifs sur demande

Pour la France : tout versement à l'ordre de Lutte Ouvrière par chèque, mandat ou virement à :

LUTTE OUVRIÈRE - CCP PARIS 26 274 60 R

CORRESPONDANCE

France

Lutte Ouvrière

BP 233

75865 Paris Cedex 18

Guadeloupe - Martinique

Combat Ouvrier

BP 213

97159 Pointe-à-Pitre Cedex

Guadeloupe

Site Internet de Lutte Ouvrière

<http://www.lutte-ouvriere.org>

Site multilingue de l'Union Communiste Internationaliste

<http://www.union-communiste.org>

Notre « e-mail »

contact@union-communiste.org

LUTTE DE CLASSE

c/o Lutte Ouvrière

BP 233 - 75865 Paris Cedex 18

Édité par Éditions d'Avron - 6, rue Florian - 93500 Pantin

SARL au capital de 7622,45 € - Durée 50 ans

Gérant : Michel RODINSON

Associés : René MARMAROS,

Isaac SZMULEWICZ, Jean-Claude HAMON

Directeur de publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson

Impression : IMS - 93500 PANTIN

Commission paritaire des Publications n° 0419 P 11453

Tirage 5 000 exemplaires

Opposer à la gauche gouvernementale discréditée la politique de classe pour les travailleurs

Hollande a tenu à couper court aux rumeurs insistantes de démission dont bruissent les médias, en affirmant son intention d'aller jusqu'au bout de son mandat. Pour une fois, on peut le croire.

Si l'on ne peut écarter l'éventualité qu'un homme politique de la bourgeoisie craque, fût-il président de la République, il n'y a de raison ni institutionnelle ni politique pour que Hollande démissionne dans l'immédiat.

Pas de raison institutionnelle : la Constitution de la V^e République a été ficelée pour rendre le président de la République indépendant des états d'âme des députés. Quand Hollande affirme qu'il « *ira jusqu'au bout* », il sait que la Constitution a été faite pour que, sauf en cas de haute trahison, un président ne puisse être démis, même s'il a renié toutes ses promesses électorales, même s'il est désavoué par une partie de ses propres troupes. À plus forte raison ne peut-il être démis par les sondages ou par des campagnes de presse.

Pas de raison politique majeure non plus. Le poste de président de la République n'est pas garanti contre les explosions sociales, malgré toutes les garanties institutionnelles. De Gaulle lui-même, qui avait une tout autre autorité que son lointain successeur, en fit l'expérience en ce mois de juin 1968 où il était allé quémander le soutien du général Massu ! Il n'avait d'ailleurs obtenu qu'un sursis, juste le temps que la crise sociale et politique se calme, avant de lancer le référendum de 1969 dont l'échec lui donna un prétexte élégant pour se démettre, son ex-Premier ministre Pompidou lui ayant savonné la planche.

Mais, pour le moment, Hollande n'a à faire face ni à une explosion sociale ni, sur l'autre bord, à une mobilisation ample venant de la droite ou de l'extrême droite.

Les clapotis de la vie parlementaire et la multiplication des affaires plus ou moins malodorantes dans le camp du gouvernement ne font pas encore une crise politique. Si le personnel politique de la bourgeoisie est de plus en plus discrédité, si une fraction croissante de l'électorat populaire, dégoûtée, se détourne des élections, la grande bourgeoisie qui est aux commandes s'en fait une

raison. Ses affaires à elle marchent et aucune menace ne se concrétise du côté des exploités. L'alternance électorale, ce hochet concédé en guise de démocratie, amuse certes de moins en moins l'électorat populaire. Il n'y a cependant pas de quoi affoler les Dassault, Pinault, Arnault, Bolloré ou Bettencourt. C'est au personnel de la politique bourgeoise de gérer cette situation – il est payé pour cela !

Pour le moment, de toute évidence, la bourgeoisie n'a pas intérêt à ce que Hollande parte. Les « *standing ovations* » auxquelles Valls a eu droit en réponse à son discours à l'université d'été du Medef étaient éloquentes. Et Gattaz, porte-voix du patronat, explicite : « *Le Premier ministre a eu un discours de grande clairvoyance et de grand pragmatisme. C'est le discours dont on avait besoin. Ça nous fait du bien. C'est très fort, il y aura un avant et un après.* »

Les porte-parole de la bourgeoisie savent parfaitement qu'étant donné la crise économique et la menace de son aggravation, il y aura dans la période à venir bien d'autres coups à porter à la classe ouvrière et aux classes populaires. Les mesures proposées par le Medef sur le smic, les 35 heures, les jours fériés sont significatives et du cynisme vindicatif du grand patronat et du fait qu'il prend le gouvernement pour un paillason. Alors, bien que son cœur soit du côté de la droite – sa représentante naturelle –, la bourgeoisie préfère que le sale boulot soit accompli par un parti qui se déclare socialiste. Autant laisser l'équipe en place faire les « réformes indispensables », c'est-à-dire vider les poches des classes exploitées de multiples manières afin d'accroître la part du capital, financier ou pas.

La droite parlementaire, de son côté, n'a pas intérêt à se presser de prendre le relais dans le cadre traditionnel de l'alternance gauche-droite qui constitue depuis plusieurs décennies le mode de fonctionnement de la V^e République. Elle est talonnée dans l'électorat par l'extrême droite et, pour le moment, la bourgeoisie n'a aucun intérêt à associer le Front national au pouvoir gouvernemental, malgré les efforts de Marine Le Pen pour démontrer que son parti est capable de se substituer, au moins partiellement, à la droite classique.

**MÊME IMPOPULAIRE, HOLLANDE
S'ENGAGE À EXÉCUTER JUSQU'AU BOUT
LES EXIGENCES DE LA BOURGEOISIE**

Avec 13% d'opinions favorables selon les sondages, Hollande bat tous les records de plongée en profondeur dans l'impopularité. Mais, on sait bien que les records sont faits pour être battus...

Hollande est cependant suffisamment responsable vis-à-vis de la bourgeoisie pour qu'il fasse ce qu'elle attend de lui, quitte à se suicider politiquement, quitte surtout à « suicider » son propre parti.

Alors, entre les partis politiques et tout autant à l'intérieur des partis, se déroulent de multiples parties de poker menteur où chacun suppute ses propres chances et essaie d'utiliser à son propre bénéfice la crise politique qui menace. Mais, aussi variés et mouvants que soient les rôles des uns et des autres, aucun des camps politiques de la bourgeoisie ne pousse Hollande à la démission.

Même Marine Le Pen, qui réclame à cor et à cri la dissolution de l'Assemblée, ne revendique pas la démission de Hollande. Elle multiplie au contraire les déclarations pour affirmer qu'elle respecte la Constitution de la V^e République et la fonction présidentielle et que, si une dissolution de l'Assemblée devait déboucher sur une victoire de la droite et de l'extrême droite, ce serait à Hollande d'en tirer les conclusions.

Il en va de même à plus forte raison pour la droite parlementaire dont le candidat, quel qu'il soit, l'emporterait pourtant au deuxième tour de l'élection présidentielle. Mais, dans cette période où, avec le discrédit de l'alternance, la vie politique de la démocratie bourgeoise se délite, ils se font tous, à droite comme à gauche, les défenseurs de la fonction présidentielle. Il y a derrière cette sacralisation de la fonction présidentielle, au-delà de la personnalité pourtant si décriée de celui qui l'occupe, la quintessence de la démocratie bourgeoise dans le contexte de la vie politique en France.

Le pouvoir politique, le pouvoir de prendre des décisions, ne doit pas dépendre de l'opinion publique. Hollande restera en place jusqu'à ce que la grande bourgeoisie le congédie.

Il en va autrement pour une éventuelle dissolution de l'Assemblée.

La menace de dissolution est surtout une arme de dissuasion de l'exécutif, en l'occurrence socialiste, vis-à-vis de sa base parlementaire. Pour le moment, elle a l'air efficace. Les frondeurs du Parti socialiste ont choisi de mettre des limites à leur fronde et de s'abstenir lors du vote de confiance au lieu de voter contre. Ils ont calculé soigneusement leur coup pour ne pas menacer, par leurs votes, l'existence du gouvernement.

Si le choix de Thévenoud de se cramponner à son fauteuil de député a déclenché une bronca d'indignation hypocrite, à commencer dans les rangs du Parti socialiste, l'écrasante majorité des députés se compose d'autant de Thévenoud. Mieux vaut être un député déconsidéré que de risquer de perdre son fauteuil à l'Assemblée.

Hollande pourrait se retrouver dans une situation où, la menace ne suffisant plus, il devrait dissoudre l'Assemblée. Mais la question ne se pose pas dans l'immédiat. La droite parlementaire ne met pas beaucoup d'insistance pour réclamer la dissolution de l'Assemblée, même si certains de ses leaders en parlent. Elle sait que, dans le contexte d'aujourd'hui, des législatives anticipées profiteraient principalement au Front national avec, de plus, des conséquences imprévisibles susceptibles de disloquer ses propres rangs.

La dissolution aurait, pour Hollande, l'avantage de faire la preuve de sa responsabilité vis-à-vis de la bourgeoisie, en assumant jusqu'au bout son rôle de garant des institutions tout en cédant la gestion de la politique quotidienne à la droite. En son temps, le coup de la cohabitation avec Chirac avait réussi à Mitterrand. Il avait même fini par se faire réélire en 1988.

Mais on n'est plus en 1988. La crise économique est plus profonde, et grande est la déconsidération de la caste politique. L'alternance gauche-droite dissimule de moins en moins la continuité dans la politique menée.

C'est sur cet arrière-plan que se dessinent les rivalités des clans politiques ou de personnes à l'intérieur des partis.

Passons sur la droite, où l'insoutenable suspense concernant le retour de Sarkozy vient être levé.

Les autres candidats putatifs de la droite baisseront-ils pavillon ? Ses casseroles juridiques empêcheront-elles Sarkozy de reprendre sa carrière politique avec, cette fois, la quasi-certitude d'être réélu ? L'avenir le dira. Parviendra-t-il à surmonter ou à faire taire les rivalités qui déchirent la droite ? De toute façon, cela n'a aucun intérêt pour le monde du travail de savoir qui, de Sarkozy, Juppé ou Fillon, l'emportera.

**LE PCF FACE AU DISCRÉDIT
DU GOUVERNEMENT SOCIALISTE**

La rapidité avec laquelle la baudruche de la fronde au sein du Parti socialiste s'est dégonflée, face au vote de confiance à Valls, éclaire par ailleurs le vide sidéral de la politique du PCF.

La direction du PCF durcit le ton. « *Ceux qui refusent ce cap suicidaire doivent entrer en action* », clamait Pierre Laurent au lendemain de la constitution du gouvernement Valls 2. Pour reprendre

quelques jours après, dans une interview à *L'Humanité*: «*Ouvrons un chemin face à la brutalité de Valls.*»

Mais quel est donc ce chemin ?

«*Construire les conditions d'une nouvelle alternative politique majoritaire à gauche.*»

Les discours et les slogans de la fête de *L'Humanité* tournaient autour de cette perspective. Les mots «*recherche de convergences*» ou «*rassemblement*» revenaient comme des leitmotifs.

Et quels sont donc les courants avec lesquels la direction du PCF veut «*converger*» ?

Le Parti de gauche, bien sûr, avec lequel le PCF a mis en place le Front de gauche. Europe Écologie-les Verts, qui joue à la demi-opposition maintenant que ses ministres ont quitté le gouvernement. Lesdits «*frondeurs*» du PS même, dont l'attitude lors du vote de confiance a montré que la virulence de leur fronde est toute relative.

Dans son discours inaugural de la fête de *L'Humanité*, qu'il a présentée comme «*la fête des solutions aux situations bloquées*», le directeur du journal, Patrick Le Hyaric, a insisté sur «*l'impérieuse nécessité de faire du neuf à gauche*».

DU NEUF ?

La stratégie de la direction du PCF est de ressortir pour la énième fois la même politique d'alliances, c'est-à-dire d'alignement au fil du temps derrière Mitterrand puis Jospin et enfin Hollande ! Pitoyable et dérisoire reprise d'une politique qui a tant contribué à décevoir, à démoraliser la classe ouvrière et avant tout les militants du PCF lui-même. Et au moment, précisément, où une grande partie de la classe ouvrière manifeste tout son écœurement devant cette gauche qui mène la politique du grand patronat avec autant de brutalité que Sarkozy, avec l'hypocrisie en plus.

Et cette «*convergence*», ce «*rassemblement*», pour quoi faire ?

Pierre Laurent le précise: «*La V^e République est à bout de souffle et nous avons le devoir d'ouvrir un chemin vers la VI^e République.*» «*Le régime de la V^e République est moribond*», insiste de son côté Éric Coquerel, le secrétaire national du Parti de gauche, allié principal du PCF.

Il se peut en effet que la V^e République soit au bout du rouleau. Mais le pouvoir de la bourgeoisie, de la finance, de l'argent, ne repose pas sur la Constitution de la V^e République. Un changement institutionnel ne mettra pas fin au monopole de la classe capitaliste sur les entreprises, sur l'économie et sur la société. Peugeot, Bolloré, Mulliez ou Dassault auront le même droit d'user et d'abuser du pouvoir que leur donnent leurs capitaux, comme ils l'entendent, comme cela leur est profitable, de produire ou de spéculer, d'embaucher

ou de licencier et, surtout, de s'approprier la plus-value produite par leurs milliers d'exploités.

La VI^e République est une nouvelle forme de filouterie des partis réformistes «*à la gauche de la gauche*». Comme ils sont de moins en moins crédibles en promettant le changement par ce changement de l'équipe gouvernementale, ils promettent le changement des institutions.

Et c'est bien le signe de l'inanité du réformisme, dans une période de crise où il n'y a plus de place pour une politique réformiste qui n'a à offrir aucune autre perspective que de tenter de peindre en couleurs plus plaisantes l'édifice vermoulu d'une démocratie bourgeoise en train de s'enfoncer dans le discrédit.

La direction du PCF rabâche: il faut «*redonner espoir dans la gauche*». Mots creux de politiciens bourgeois. Ce dont la classe ouvrière a besoin, ce n'est pas d'espoir dans une nouvelle équipe de politiciens, mais de conscience de ses intérêts de classe et de confiance en ses propres forces.

Les travailleurs n'ont pas à mettre, une fois de plus, leurs espoirs dans une gauche qui, chaque fois qu'elle a eu à gouverner, les a toujours trompés, trahis.

Le mot «*gauche*», qui recouvre aussi bien une fraction de l'électorat populaire que des politiciens ennemis déclarés de la classe ouvrière, est un mot ambigu et trompeur.

Une des grandes responsabilités du PCF, passé du réformisme stalinien au réformisme social-démocrate, est d'avoir substitué le «*peuple de gauche*» à la «*classe ouvrière*», pour mettre dans le même sac les exploités et les politiciens bourgeois qui les méprisent et les oppriment et qui ont besoin de l'électorat populaire pour se faire élire. Il n'y a pas plus de «*peuple de gauche*» qu'il n'y a de «*peuple français*». Il y a les exploités, les exploités et les politiciens qui servent ces derniers. Après avoir abandonné la politique de la lutte de classe, le PCF a abandonné jusqu'aux mots du mouvement ouvrier.

Voilà le genre de politique qui fait qu'un nombre croissant de travailleurs sont dégoûtés de la politique sous toutes ses formes, dont l'augmentation de l'abstention n'est que l'expression électorale.

Voilà le genre de politique qui a conduit à ce qu'une fraction du monde du travail, fût-elle minoritaire, qui «*a tout essayé*» au cours des dernières décennies, se tourne vers celle qu'«*on n'a pas encore essayée*», Marine Le Pen.

LA VIEILLE FICELLE DU PARTI SOCIALISTE : SE POSER EN REMPART CONTRE L'EXTRÊME DROITE

Valls et le Parti socialiste essaient de ressortir, à nouveau, la vieille ficelle de se poser en rempart

contre la montée du Front national. Mais cette ruse ne peut prendre qu'auprès des plus naïfs. Car c'est le Parti socialiste qui fabrique les conditions dans lesquelles le Front national prend de l'influence là où c'est le plus désastreux, dans le monde du travail.

Le problème qui se pose aux travailleurs et aux militants ouvriers n'est pas de trouver une « alternative à gauche » ou de « redonner espoir dans la gauche ». Il ne faut pas refaire avec d'autres ce qui a été fait avec Hollande et faire renaître d'autres illusions dans d'autres politiciens, venant du PS ou pas. Même si certains, pour ne pas couler avec le bateau, viennent de se démarquer de la politique du gouvernement. Ce serait une fois de plus tromper les travailleurs et une fois de plus ne pas dire l'essentiel.

Car l'essentiel est que, face à la crise et à la rapacité patronale, les travailleurs ont le droit et le devoir de défendre leurs intérêts de classe. Et ce qu'il faut redonner aux travailleurs, ce n'est pas un faux espoir de plus, mais une claire conscience de leurs intérêts d'exploités. Plutôt que de soutenir tel ou tel clan de politiciens qui ne feront au bout du compte que se mettre au service du patronat, il faut défendre l'idée que les travailleurs doivent mettre en avant leurs intérêts collectifs, à commencer par leur droit à un emploi pour tous et à un salaire qui permette de vivre.

Avoir conscience de ces intérêts collectifs ne remplace par les luttes, mais c'est cette conscience qui peut donner un sens à des luttes futures, le seul sens qui pourrait leur permettre de changer le rapport des forces avec le grand patronat.

Parler de lutte de classe n'est certainement pas en soi la garantie d'une politique communiste. Le

PCF de l'époque stalinienne en est une preuve.

Mais ce n'est pas pour rien que seuls des partis qui se revendiquent de la nécessaire transformation de la société par la voie révolutionnaire, par la prise du pouvoir par la classe ouvrière et par l'expropriation de la bourgeoisie, continuent à parler le langage de la lutte de classe. Il serait illusoire de penser que le PCF, son appareil et ses notables intégrés dans la société bourgeoise reviennent en arrière.

Mais le PCF compte encore un certain nombre de militants ouvriers qui l'ont rejoint pour le peu qu'il lui reste de communisme. Ils sont confrontés à la détérioration du rapport de force entre les travailleurs et le grand patronat, ils sont confrontés au découragement suscité par le gouvernement de gauche et à l'influence du Front national dans le monde du travail.

La perspective que les communistes révolutionnaires ont à leur offrir n'est pas, ne peut pas être une nouvelle combinaison politicienne, même si elle est présentée comme une alternative, la gauche de la gauche ou la vraie gauche.

Il faut qu'il y ait dans le monde du travail des militants capables de reprendre le langage de la lutte de classe, le seul langage qui vaille pour tout militant ouvrier qui tient à ce que sa classe sociale relève la tête. Et c'est aussi le seul langage qui vaille pour lutter contre la montée de l'influence du Front national parmi les exploités. L'extrême droite est une ennemie mortelle pour les travailleurs. Si elle était associée au pouvoir, elle s'en prendrait directement aux militants syndicaux, aux militants ouvriers et à tous ceux qui résistent d'une manière ou d'une autre au pouvoir patronal ou s'opposent à l'évolution rétrograde de la société.

19 septembre 2014

Les 35 heures : le cadeau du Parti socialiste au patronat

L'opinion du ministre de l'Économie, Emmanuel Macron, sur les 35 heures, telle qu'il l'a exprimée sans fard dans une interview au *Point* quelques jours avant sa nomination, a relancé le débat sur les 35 heures. Macron proposait d'« autoriser les entreprises et les branches, dans le cadre d'accords majoritaires, à déroger aux règles de temps de travail et de rémunérations », c'est-à-dire d'en finir avec la loi régissant le temps de travail, d'en finir avec toute réglementation générale puisque de simples accords d'entreprise régiraient les horaires et les salaires. Évidemment cette déclaration va dans le sens du démantèlement du Code du travail réclamé à cor et à cri par le Medef.

La loi sur les 35 heures a été présentée comme le symbole des réalisations sociales du gouvernement Jospin, elle a servi aussi d'épouvantail à la droite, qui en fait la responsable de tous les maux frappant l'économie du pays, du manque de compétitivité au « coût trop élevé » du travail qui plomberaient les entreprises. Les 35 heures seraient donc responsables de la faible croissance économique et de l'impossibilité de résorber le chômage... Pourtant la droite, une fois revenue au pouvoir, ne s'est pas empressée d'abolir une loi présentée comme si néfaste pour le patronat !

LA FLEXIBILITÉ, TANT RÉCLAMÉE PAR LE PATRONAT, ENFIN RÉALISÉE

C'est que les lois sur les 35 heures, préparées par Martine Aubry, ministre de l'Emploi et de la Solidarité du gouvernement Jospin, et adoptées en 1999 et 2000, sont en fait un gros cadeau au patronat sous couvert d'une mesure qui a une apparence très sociale.

La première loi Aubry, dite Aubry I, adoptée en juin 1998, s'inspirait largement du dispositif mis en place deux ans plus tôt par la loi de Robien, du nom du député de droite qui l'a proposée au gouvernement Juppé. Elle rendit en outre le passage aux 35 heures obligatoire à partir du 1^{er} février 2000 pour les entreprises de plus de 20 salariés et à partir du 1^{er} janvier 2002 pour les entreprises de moins de 20 salariés. La deuxième loi Aubry, dite Aubry II, promulguée en janvier 2000, fixa les modalités de ce passage aux 35 heures.

Les lois Aubry ne font pas des 35 heures un horaire maximum autorisé, ni même un horaire réel, mais seulement l'horaire légal au-delà duquel les heures supplémentaires doivent être majorées.

Le gros cadeau au patronat est que cet horaire légal de 35 heures peut être calculé en moyenne sur l'année correspondant à 1 600 heures annuelles (1 607 heures depuis la suppression du lundi de Pentecôte comme jour férié). Elle permet ainsi au patron de faire travailler jusqu'à 48 heures une semaine, ou jusqu'à 44 heures douze semaines consécutives, sans avoir à payer d'heures supplémentaires, ou au contraire de faire chômer sans avoir à payer le chômage partiel. C'est la flexibilité réclamée par les patrons depuis des dizaines d'années, qui oblige le salarié à se plier aux à-coups de la production. Cela permet au patron de faire face à un afflux de commandes sans avoir à embaucher. Certaines branches comme la chimie, la métallurgie, les mines ou les banques ont obtenu des dérogations pour porter le contingent annuel d'heures à 1 645. Au-delà, ce sont des heures supplémentaires majorées dont le contingent autorisé était de 130 heures.

Cette flexibilité ne fut pas la seule attaque contre les conditions de travail et de vie des salariés. En effet la loi Aubry II a institutionnalisé ce qu'elle appelle « le temps de travail effectif », permettant aux employeurs de décompter les temps de pause, d'habillage, de douche, les jours fériés, les ponts, etc. On estime que passer d'un horaire de travail de 39 heures à un « temps de travail effectif » de 35 heures équivaut en moyenne à une réduction du temps de travail de 3 heures et non pas de 4 heures. Les patrons ont gagné une heure. Une partie des salariés y a gagné des jours de RTT, mais tous ont subi de nouvelles contraintes, augmentation de l'intensité du travail, désorganisation de leur vie personnelle...

Grâce à la flexibilité, les patrons ont réalisé des gains de productivité estimés à 4 % à 5 %. D'autre part ils ont augmenté la durée d'utilisation de leurs installations, qui est passée de 51 % en 1997 à 55 % en 2000. Cela leur a permis de créer 8 % de richesses supplémentaires sans avoir à investir dans de nouveaux équipements.

UN FLOT D'ARGENT PUBLIC POUR « DÉDOMMAGER » LES PATRONS

L'autre gros cadeau du gouvernement au patronat est d'ordre financier, sous forme d'exonérations de cotisations sociales. Dégressives en fonction du salaire, elles se montaient à 3 278 euros par an et par salarié payé au smic – ce qui représentait 26% du smic – alors que l'augmentation du smic horaire dû aux 35 heures n'était que de 11,5% et représentait 1 333 euros par an! Ces exonérations diminuaient progressivement jusqu'à 610 euros pour les salaires payés 1,8 smic et au-delà. D'ailleurs Martine Aubry a reconnu: « *Nous avons profité de la loi sur les 35 heures pour offrir aux entreprises de nouvelles baisses de charges.* » Entre 1998 et 2002, le montant des exonérations de cotisations patronales a littéralement bondi de 11,1 milliards d'euros à 19,4 milliards d'euros.

Enfin, les modalités de l'application de la nouvelle loi devaient se négocier au niveau des branches ou de l'entreprise entre le patron et les organisations syndicales, multipliant ainsi les situations particulières rendant plus difficile une unification des travailleurs. Mais cela offrait aux organisations syndicales d'innombrables séances de négociations, qui ont abouti à de nombreux accords contenant des clauses d'annualisation du temps de travail contraires aux intérêts des salariés.

Si les patrons ne se sont pas risqués à exiger une baisse de salaire en échange des 35 heures, ils ont néanmoins imposé dans de nombreuses entreprises une « modération salariale », c'est-à-dire un blocage des salaires sur un, deux ou trois ans.

On peut dire que le passage aux 35 heures n'a rien coûté au patronat. Martine Aubry s'en félicite: « *Nous avons posé un principe: la réduction du temps de travail devait se faire sans augmentation des coûts salariaux. Ainsi, l'accroissement mécanique du coût horaire du travail (compte tenu du maintien des salaires) devait être financé peu ou prou en trois tiers: un tiers de gains de productivité, un tiers d'aides, un tiers de modération salariale. Cet objectif a été tenu, avec toutefois des gains de productivité un peu supérieurs et une modération salariale inférieure, les aides représentant bien le tiers de la compensation des coûts horaires. Les 35 heures n'ont donc pas eu d'impact négatif sur les coûts salariaux. Les coûts salariaux ont baissé de 10% entre 1996 et 2002, grâce aux allègements de charges et aux gains de productivité.* »

Les lois sur les 35 heures ont été faites sur mesure pour le patronat, et pas du tout dans l'intérêt des travailleurs. D'ailleurs leur application a suscité dans de nombreuses entreprises des grèves

contre la détérioration des conditions de travail des salariés.

Quant aux créations d'emplois qui devaient mécaniquement découler d'une réduction de 11,5% du temps de travail, elles furent beaucoup plus modestes qu'annoncées: alors que le passage aux 35 heures concernait potentiellement 15 millions de salariés dans le secteur privé, et que Martine Aubry n'avait envisagé la création que de 700 000 emplois, les 350 000 emplois créés grâce aux 35 heures sont bien loin du compte. Ce n'est guère étonnant, puisque la modulation du temps de travail permet justement d'éviter des embauches. Dans les trois fonctions publiques, ce sont 200 000 emplois qui auraient dû être créés pour faire face aux 35 heures, et qui ne l'ont pas été. Ainsi, dans les hôpitaux, les 35 heures sans embauche supplémentaire se sont traduites par une accumulation de jours de congés impossibles à prendre... et des conditions de travail particulièrement dégradées..

Si la droite s'est emparée des 35 heures pour en faire un axe de sa démagogie, le patronat, lui, s'est bien gardé de réclamer l'abrogation de la loi: il ne s'est plaint que pour obtenir encore un peu plus d'aménagements à son avantage. Et comme les gouvernements de droite comme de gauche sont à son écoute, il a obtenu satisfaction et la portée de la loi a été de plus en plus limitée.

LES LOIS AUBRY, D'ASSOUPPLISSEMENT EN ASSOUPPLISSEMENT...

Dès 2002, lorsque la loi s'applique aux entreprises de moins de 20 salariés, elle est assouplie pour ces dernières, qui n'auront à majorer les heures supplémentaires que de 10% au lieu de 25%, et ceci à partir de la 37^e heure et non de la 36^e. Des accords de branche permirent à d'autres entreprises de bénéficier elles aussi d'une majoration des heures supplémentaires à 10%.

La droite, de retour au pouvoir en 2002, s'appliqua à assouplir la limitation du temps de travail. Ainsi le contingent d'heures supplémentaires autorisé passa de 130 heures à 180 en octobre 2002, puis à 220 heures en 2004.

En 2003 Fillon, en tant que ministre des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité du gouvernement Raffarin, s'est empressé de pérenniser les exonérations de cotisations sociales accordées par Aubry, en les déconnectant complètement du passage aux 35 heures et en les liant aux bas salaires.

En 2007 la loi TEPA (en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat), pour inciter les patrons à recourir aux heures supplémentaires et les salariés à les accepter, rétablit la majoration à 25% pour toutes les entreprises, en même temps

qu'elle exonérait les heures supplémentaires de cotisations sociales et qu'elle les défiscalisait. Le gouvernement Fillon a traduit ainsi le slogan de Sarkozy « *travailler plus pour gagner plus* » et il a autorisé les entreprises à aller au-delà du contingent légal d'heures supplémentaires à condition de consulter les syndicats.

La gauche, de retour au pouvoir en 2012, n'est pas revenue sur cette dernière disposition : les salariés pouvaient toujours travailler autant mais gagnaient moins, car elle a supprimé la défiscalisation des heures supplémentaires et n'a laissé qu'aux petites entreprises le bénéfice des exonérations de cotisations sur ces heures. En 2013, Hollande a mené une nouvelle attaque contre les salariés avec la loi dite de « sécurisation de l'emploi », qui accorde aux entreprises en difficulté la possibilité de modifier le temps de travail et les salaires. Le patron peut réduire les salaires de tous ceux qui sont payés au-dessus de 1,2 smic à condition de ne pas les abaisser en dessous de ce seuil !

VERS DE NOUVELLES ATTAQUES CONTRE LES TRAVAILLEURS

Le nouveau gouvernement Valls a affirmé qu'il n'avait pas l'intention de revenir sur les 35 heures, mais il a ajouté que les modifications du dispositif « *relèvent des discussions entre partenaires sociaux* ».

En fait, le débat sur les 35 heures est un débat complètement biaisé. D'abord parce que, en dépit de ces lois sur la réduction de temps de travail, le temps de travail moyen effectué par les salariés à plein temps n'a jamais été de 35 heures et est encore aujourd'hui de 39 heures et demie ! Du point de vue de la réduction du temps de travail, ces lois sont un trompe-l'œil. Leur seul rôle est d'indiquer l'horaire légal au-delà duquel il faut majorer les heures supplémentaires.

Si la droite veut en finir avec les 35 heures, ce n'est pas seulement une posture politicienne contre le symbole de la gauche. Et ce n'est pas seulement pour que les entreprises ne payent pas de majoration sur les heures supplémentaires. Oh certes, c'est toujours bon à prendre. Mais l'exigence qui ne s'affiche pas encore ouvertement c'est de généraliser sans condition le fait de travailler plus sans être payé plus, de faire faire 39 heures et plus, payées 35 par exemple ! Ou encore de supprimer arbitrairement et sans compensation des jours de RTT. Ce qui revient à officialiser ce qui s'est fait depuis des années dans certaines entreprises.

Le patronat a déjà obtenu ce qu'il réclamait depuis la fin des années 1970 : la flexibilité de l'horaire de travail. Les premières négociations sur l'aménagement du temps de travail ont en effet commencé sous Raymond Barre, en 1978,

mais ont capoté à plusieurs reprises devant la résistance des organisations syndicales. On peut dire que c'est Mitterrand qui a réussi à débloquer la situation pour les patrons en imposant, par les ordonnances de janvier 1982 puis par la troisième loi Auroux de novembre 1982, l'obligation de négocier l'organisation du temps de travail selon un rythme annuel au niveau de l'entreprise. C'est donc la gauche gouvernementale qui a ouvert la voie à la flexibilité des heures de travail, en remettant en cause pour la première fois depuis 1936 le calcul de l'horaire de travail par semaine. Ce cadeau au patronat a été occulté en 1982 par la mise en avant de mesures prétendument très sociales : les 39 heures et la cinquième semaine de congés payés, tout comme vingt ans plus tard, les 35 heures serviront de feuille de vigne à la mise en œuvre de la flexibilité.

C'étaient des mesures sociales en trompe-l'œil puisque les patrons n'étaient pas obligés de payer les salaires en réduisant à 39 heures le temps de travail et qu'ils avaient la possibilité d'intégrer dans la cinquième semaine toutes sortes de jours de congés déjà acquis par les salariés. En réalité c'est une vague de grèves spontanées, qui a touché de très nombreuses entreprises, qui a fait reculer patronat et gouvernement.

Au cours des années suivantes, les négociations entre patronat et syndicats sur l'aménagement du temps de travail échouèrent à plusieurs reprises devant le refus des organisations syndicales, jusqu'à ce que le gouvernement Fabius fasse passer en février 1986 la loi Delebarre, instaurant une modulation annuelle du temps de travail en échange d'une réduction de la durée du travail. La droite, revenue le mois suivant au pouvoir, reprit la loi Delebarre sans la contrepartie, sous le nom de loi Seguin. Pendant dix ans, jusqu'à la loi Robien de 1996, c'est la droite qui s'est efforcée de satisfaire les revendications de flexibilité du patronat. Mais il revient à Mitterrand d'avoir bien préparé le terrain et à Jospin d'avoir finalement réussi à conclure avec les lois Aubry.

Hollande et Valls feront-ils un pas de plus vers l'abolition de toute réglementation en matière de temps de travail ? Supprimer toute durée légale du travail, laisser le patron de chaque entreprise libre d'adopter les règles qu'il souhaite en matière de temps de travail, d'organisation du travail, de salaire, c'est évidemment ce à quoi veut tendre le patronat, tout en continuant bien entendu à percevoir, sans contrepartie, les aides publiques. Il faut bien reconnaître que, gouvernement après gouvernement, de droite comme de gauche, chacun s'est efforcé d'approcher au plus près les exigences des patrons.

19 septembre 2014

Union européenne

La montagne de promesses de réglementations et la souris de l'Union bancaire européenne

Depuis la crise qui s'est ouverte en 2008 avec la faillite de la banque américaine Lehman Brothers, durant laquelle ils ont senti passer le boulet de l'effondrement du système bancaire mondial, les dirigeants du monde capitaliste n'ont eu de cesse d'affirmer leur volonté d'encadrer l'activité des marchés financiers pour lutter contre leurs excès, rendus responsables de la crise. Sans cesser pour autant de favoriser, de toutes les façons possibles, la spéculation.

L'Union bancaire européenne fait partie de ces tentatives de la bourgeoisie pour introduire un minimum de régulation, de « discipline », dans son économie. À sa naissance, les dirigeants européens ne prétendaient à rien moins que « *ramener la finance dans son lit et tourner définitivement la page de l'instabilité financière* », selon Pierre Moscovici, qui participa en tant que ministre de l'Économie à son lancement. Mais c'était vouloir réguler un système irrégulable : ce n'était qu'une déclaration d'intention.

Née le 29 juin 2012, suite à l'accord signé par les chefs d'État et de gouvernement des 28 États de l'Union européenne, l'Union bancaire se voulait une réponse à la menace que faisait peser sur la zone euro la crise de la dette, dans le contexte de son rebondissement, consécutif aux faillites annoncées de plusieurs grandes banques espagnoles et des menaces qu'elles faisaient peser sur la solvabilité de l'État espagnol lui-même.

Pour les dirigeants européens, qui avaient selon l'expression d'un journaliste « *le couteau des marchés sur la gorge* », il s'agissait de « *couper le lien entre dette bancaire et dette souveraine* », d'éviter désormais qu'une banque en difficulté renflouée par son État ne l'entraîne à son tour dans la difficulté, en en faisant la cible des spéculateurs. Il s'agissait aussi de suggérer que cela romprait les liens de connivence entre les banquiers, leurs gouvernements, et les hauts fonctionnaires chargés de les contrôler.

DEUX ANS DE NÉGOCIATIONS

L'Union bancaire, qui devrait entrer en vigueur le 4 novembre prochain, comporte trois volets principaux.

À partir du 4 novembre 2014 sera ainsi mis en place un « mécanisme unique de surveillance » (MUS) des banques européennes : les banques de la zone euro et les banques hors zone euro mais qui adhéreront à l'Union bancaire. La Banque centrale européenne (BCE) a été désignée pour jouer ce rôle, en lieu et place des institutions qui en étaient chargées.

Devrait entrer également en vigueur le « mécanisme unique de résolution des crises bancaires », cadre commun, communautaire, donc en principe indépendant des gouvernements, chargé d'organiser le sauvetage ou, le cas échéant, la mise en faillite d'une banque en difficultés.

L'accord prévoyait enfin la mise en commun entre les 28 États de l'Union européenne du mécanisme d'assurance des dépôts bancaires, qui les garantit à hauteur de 100 000 euros.

Il a fallu attendre jusqu'à l'accord de mars 2014, après deux ans de négociations et un grand nombre de réunions des ministres des Finances et des chefs d'État et de gouvernement européens, pour que le projet d'Union bancaire soit finalisé. À la veille des élections au Parlement européen, gouvernements comme parlementaires européens avaient visiblement à cœur de se présenter devant les électeurs, deux mois plus tard, avec à leur actif ce qu'ils présentèrent comme « *le plus important saut fédéral depuis la création de l'euro* » face à la crise bancaire.

Sauf que, en deux ans, le projet initial avait subi bien des modifications : le saut fédéral en question et les grandes proclamations de solidarité des efforts et de mutualisation des risques avaient tourné court.

Finalement, il a été décidé que, sur les 6 000 banques que compte la zone euro, le « superviseur unique » n'exercerait son contrôle que sur 120 seulement : les plus importantes, dites systémiques, c'est-à-dire celles dont les difficultés pourraient mettre en péril le système bancaire d'un pays, de l'Union européenne, voire du monde. Or des banques de taille moyenne peuvent être systémiques. Et, même non systémiques, elles n'en risquent pas moins d'être dangereuses pour l'économie et pour les populations.

Quant au « mécanisme unique de résolution », « *il n'a d'unique que le nom, dans la mesure où les autorités nationales seront encore très largement impliquées dans l'exécution des plans de restructurations bancaires* », commente un économiste cité par la presse, Nicolas Véron.

Concrètement, la restructuration d'une banque ou sa mise en faillite décidée par la BCE sera sous la responsabilité d'un conseil composé de représentants de la BCE, de la Commission européenne et... des États concernés.

LES CONTRIBUABLES MIS À CONTRIBUTION

En fait, la décision finale restera entre les mains des gouvernements, ou du gouvernement, concernés. C'est-à-dire, finalement, entre les mains des banquiers en cause. Car non seulement le lien entre les banques et les États, « *les rapports de consanguinité entre la direction des grandes banques et la haute fonction publique* », n'a pas été rompu par l'Union bancaire, en dépit des déclarations d'intention, il est au contraire « *plus étroit que jamais* », explique Jean-Michel Naulot, un connaisseur : ancien banquier et ancien membre de l'Autorité des marchés financiers (AMF), il est l'auteur d'un livre récent intitulé *Crise financière, pourquoi les gouvernements ne font rien*.

En fait de solidarité communautaire, ce sera toujours le règne du chacun pour soi, ou plutôt du chacun – chaque gouvernement – pour ses banquiers.

Le mécanisme unique de résolution des crises bancaires a été présenté comme destiné à « *éviter de faire appel aux contribuables* ». Il s'agissait, selon Pierre Moscovici, alors encore ministre de l'Économie et partie prenante de l'accord sur l'Union bancaire, de faire en sorte « *que ceux qui seraient responsables des faillites soient ceux qui payent* ».

En principe, il a été effectivement annoncé que, si la BCE décidait qu'une banque devait être recapitalisée ou mise en faillite, ce serait dans un premier temps les actionnaires de la banque qui devraient assumer les pertes, dans un deuxième temps ses créanciers. Si cela ne suffit pas à combler les pertes, il est prévu de puiser dans les réserves d'un Fonds de résolution alimenté par les versements des banques elles-mêmes.

Cela dit, la contribution de chaque banque à ce fonds n'est pas encore déterminée : son chiffrage fait encore l'objet de longues et difficiles négociations, de plaintes, voire de menaces de la part des banquiers. « *Il faut prendre en compte la charge que représente pour les banques la mise en place du Fonds de résolution. Si on exige d'elles qu'elles atteignent trop vite le montant cible de*

55 milliards d'euros, le financement de l'économie en pâtira », a ainsi osé expliquer le représentant de la Fédération française des banques dans une interview au journal *Les Échos* en mars 2014.

Il est pourtant prévu que les banques auront huit ans, jusqu'en 2023, pour faire en sorte que ce Fonds de résolution atteigne son capital maximum, soit 55 milliards d'euros. En attendant, si les montants de ce fonds ne suffisent pas, c'est en tout ou partie l'État de la banque en difficulté qui sera mis à contribution, c'est-à-dire les contribuables.

D'ici à 2023, évidemment, beaucoup d'eau aura coulé sous les ponts et beaucoup d'argent des banques aura été englouti par la spéculation. En tout état de cause, les 55 milliards d'euros du Fonds de résolution, s'il voit jamais le jour, risqueraient de ne pas peser lourd face au risque d'une nouvelle crise financière.

Ce mécanisme « *rate clairement sa cible, est incomplet et ne paraît pas réellement en mesure de régler une crise bancaire avec un minimum de casse pour les économies du pays dont est originaire la banque en crise* », écrit le journal *La Tribune* qui cite un analyste de la Royal Bank of Scotland qui sait de quoi il parle : cette banque, ruinée par la crise de 2008-2009, a été « sauvée » par l'État britannique qui en a pris le contrôle, et donc par les contribuables.

Enfin, sur la mise en place d'un mécanisme d'assurance des dépôts bancaires qui soit commun à tous les États de la zone euro, troisième volet de l'Union bancaire, les gouvernements ne sont pas parvenus à trouver un accord. Les mécanismes d'assurance des dépôts resteront donc nationaux, il n'y aura pas de mise en commun, et donc pas de « mutualisation » possible des ressources. Si un fonds national ne suffit pas à rembourser tous ceux qui doivent l'être, il ne pourra bénéficier d'aucune aide des autres États.

Spécificité française, la loi de réforme bancaire votée en juillet 2013 a prévu de fusionner le Fonds de garantie des dépôts avec le Fonds de résolution bancaire. Il sera donc possible de piocher dans le premier, destiné à protéger les économies des épargnants, pour voler au secours d'une banque ou d'un hedge fund en difficulté. En cas de catastrophe bancaire, les dépôts des Français ne seront assurés, à hauteur de 100 000 euros, que grâce aux contribuables français.

En fait, dans la mesure où les liens entre banquiers et États, non seulement ne seront pas coupés, mais seront même renforcés, et qu'au bout du compte, en cas de difficultés graves d'une grande banque, c'est finalement l'État concerné qui sera en première ligne, l'Union bancaire, qui n'existe pour le moment que sur le papier, risque

de ne pas changer grand-chose pour les contribuables et les populations.

« *L'Union bancaire, c'est en fait la supervision accompagnée d'une nouvelle forme de solidarité financière, une solidarité dans laquelle les États ne seraient plus directement impliqués... Un nouveau type de mutualisation des risques et des crises, un nouveau pare-feu serait ainsi miraculeusement trouvé* », commente Jean-Michel Naulot, qui poursuit : « *Il faut avoir vécu les crises bancaires de vraiment très loin pour imaginer qu'il pourrait en être ainsi... Imaginer que les banques ne coûteront plus rien aux citoyens et que le lien entre les banques et les États peut être coupé est une illusion...* » Comme « *il est illusoire de croire que les acteurs privés, les créanciers privés des banques, absorberont les pertes au moins dans un certain nombre de banques.* »

Surtout, Union bancaire ou pas, rien n'a été fait pour empêcher les banquiers de nuire, c'est-à-dire de spéculer. C'est même tout le contraire.

PENDANT L'UNION BANCAIRE, LA SPÉCULATION CONTINUE

La BCE n'a pas cessé d'inonder les banquiers européens de liquidités à bas prix qui alimentent la spéculation.

Et toutes les tentatives, même bien timides, pour instaurer un minimum de régulation, destinée à encadrer l'activité des banques sur les marchés, se sont heurtées à l'opposition des banquiers, relayés par les pouvoirs publics.

Après avoir, il y a un an, assoupli les contraintes qui s'imposaient aux banques en matière de liquidités, le Comité de Bâle, regroupement des dirigeants des banques centrales et des régulateurs internationaux, chargé de la surveillance des banques internationales et d'édicter des règles censées éviter une nouvelle crise du système bancaire comme celle de 2008-2009, a annoncé qu'il assouplissait une autre règle : celle qui, à compter de 2018, devait contraindre les banquiers à détenir en permanence en fonds propres au moins 3% de l'ensemble de ce qu'ils détiennent. Ce qui les obligerait à plafonner leur activité et donc à limiter les risques qu'ils peuvent prendre.

Les banquiers européens s'étaient insurgés contre cette règle. Elle était, selon eux, trop sévère et risquait de « *peser sur leur rentabilité* ». Ils ont donc été entendus. Commentaire du journal *Les Échos* : « *Après des années de serrage de vis, la régulation bancaire confirme qu'elle prend davantage en compte l'effet sur l'économie réelle de trop grandes contraintes sur les bilans bancaires. Il y a tout juste un an, les règles de liquidité avaient déjà été assouplies par le Comité. Entre-temps, la loi bancaire française a rassuré par son*

équilibre, préservant le modèle de banque universelle, "mais on reste tout de même dans une réglementation globalement extrêmement dure", estime une source bancaire ».

En France, de ce point de vue, la réforme bancaire de Hollande adoptée en juillet 2013 est bien significative du fait que ce sont les banquiers qui font la loi. Le projet de loi initial prévoyait d'obliger les grandes banques à isoler leurs activités spéculatives de leurs activités de banque de dépôt.

La mesure fait partie du projet de réforme des structures des banques européennes rendu public en janvier 2014 par Michel Barnier, commissaire européen au Marché intérieur et aux Services financiers, et ancien ministre du gouvernement Sarkozy-Fillon. Il s'agit, explique-t-il, de limiter les risques que font courir à l'économie, aux États et aux contribuables, qui sont appelés à la rescousse en cas de crise, les « *banques trop grosses pour faire faillite... et trop chères à sauver avec des fonds publics* ». Sont visées les trente plus grosses banques européennes. Pour la France, outre BNP Paribas, trois autres banques, Crédit agricole, Société générale et BPCE, sont concernées. La discussion de ce projet de réforme a été jusqu'à maintenant régulièrement renvoyée à plus tard.

Le projet de réforme de Michel Barnier n'a rien de révolutionnaire, ni même de radical. Il prévoit en effet des exceptions, qui permettraient aux banques d'échapper à l'obligation de séparer leurs activités. Le fait de séparer activité de banque d'affaires et activité de banque de dépôt ne protégerait en rien les populations des crises bancaires, comme l'a montré l'exemple de la banque d'affaires Lehman Brothers dont la faillite, en 2008, fut à l'origine de la généralisation de la crise bancaire à l'échelle mondiale. Ce projet de réforme n'en a pas moins provoqué une levée de boucliers du côté des gouvernements allemands et français, qui ont pris fait et cause pour leurs banquiers, très opposés à cette réforme.

Le fait de mélanger activités de marché et activités de crédit-dépôt permet aux banques de bénéficier, fût-ce implicitement, pour leurs activités spéculatives de la garantie dont elles bénéficient en raison de leur activité de banque de dépôt, ce qui ne peut que les inciter à prendre plus de risques sur les marchés financiers.

En France, au moment de l'élaboration de la loi bancaire, cette mesure de séparation d'activités a été abandonnée en cours de route. Pour justifier cet abandon, la députée socialiste chargée de présenter la loi au Parlement expliqua que faire la différence entre ce qui est spéculatif et ce qui ne l'est pas était « *d'une extrême complexité* ». Résultat, la loi contraint les banquiers à filialiser

seulement une petite, voire une très petite partie de leurs activités dites de marché, correspondant à moins de 2% de ce qu'ils gagnent. Autant dire que l'essentiel de leurs activités spéculatives, et de leurs profits, échapperont à la séparation.

Mais cela n'empêche pas le gouvernement français de se vanter d'avoir, le premier, procédé à la séparation des activités bancaires, pour « *lutter contre les dérives de la finance* ». C'est un mensonge, ou plutôt un leurre. Il s'agissait simplement pour le gouvernement français de couper l'herbe sous le pied de la Commission européenne, et donc de compromettre la réforme européenne avant même qu'elle ait vu le jour. L'Allemagne a au même moment, et pour les mêmes raisons, adopté une réforme bancaire au contenu proche.

Un autre article du projet de loi initial de réforme bancaire, inspiré du programme électoral de Hollande, proposait d'interdire les produits financiers qui permettent de spéculer sur les matières premières agricoles. Mais, expliqua la même députée socialiste, « *les interdire purement et simplement reviendrait à mettre les acteurs économiques en risque.* » Et on n'avait pas trouvé « *de solution adéquate qui permettrait d'interdire exclusivement les 5% d'activité spéculative sur les matières premières qui constituent le mal absolu.* »

Conformément à une promesse de Hollande, un article du projet de loi a bien prévu d'interdire aussi le « trading à haute fréquence », c'est-à-dire les investissements à grande vitesse sur les marchés financiers via des programmes informatiques. Mais toutes les activités interdites par la loi, dont celle-là, sont accompagnées d'exceptions qui la vident de son contenu. Selon l'ONG Finance Watch, 90% des ordres relevant du trading à haute fréquence ne seront pas concernés par la mesure.

Dans le projet de loi figure une autre promesse de Hollande : le cantonnement dans une filiale des prêts sans garantie accordés par les banques aux hedge funds ou fonds spéculatifs, activité donc hautement risquée. Mais là aussi il s'agit d'une arnaque. En effet, si l'on en croit la presse financière, les prêts des banques aux hedge funds sont toujours montés avec des garanties. La loi propose donc d'isoler une activité qui n'existe pas. Il faut oser le faire.

Tout cela n'a rien d'étonnant : la loi de réforme bancaire a été préparée par le gouvernement en lien – on peut même dire en osmose – avec des représentants de la Fédération française des banques et de la Banque de France, dont le gouverneur, Christian Noyer, s'est fait le porte-parole. Pour faire la loi, les banquiers n'ont pas besoin de participer directement au gouvernement.

GRANDES BANQUES : OPÉRATION VÉRITÉ ?

En prélude à la mise en œuvre de l'Union bancaire européenne, depuis le début de l'année, les 120 grandes banques européennes sélectionnées pour faire partie des banques qui seront « surveillées » à compter du 4 novembre par la BCE sont l'objet d'une enquête de cette dernière. Elle vise à vérifier la qualité de leurs actifs et la validité de leur contrôle des risques. Les banques seront ensuite soumises à un « stress test », destiné à tester leur capacité à résister à des scénarios d'aggravation de la crise économique. En France, une douzaine d'établissements sont concernés, dont, là encore, la BNP Paribas, la Société générale, le Crédit agricole, BPCE.

Danièle Nouy, qui a été nommée à la tête du Mécanisme de supervision unique (MSU), a prévenu : toutes les banques n'en sortiront pas indemnes. « *Nous devons admettre que certaines banques n'ont pas d'avenir* », a-t-elle affirmé.

Les résultats de cette « opération vérité » seront rendus publics en octobre 2014. Du moins en principe. Car, comme l'écrit le journal *Les Échos*, « *tout en insistant sur la crédibilité de l'opération, la BCE ne peut pas non plus pousser une banque dans le ravin sans risquer de déclencher une nouvelle crise. La voie est assez étroite pour l'institution. Il faut plutôt voir l'exercice comme un thriller psychologique. Le revolver est posé sur la table, à disposition. Il est chargé, mais nul ne sait s'il va servir.* »

En attendant, si l'on en croit la presse financière, qui s'interroge sur « *les gros dégâts* » que cette enquête va provoquer, « *tout le monde – du moins celui des marchés financiers – croise les doigts.* »

En prévision de l'enquête de la BCE, les banques européennes se sont pourtant livrées à « un nettoyage de leurs bilans », multipliant les provisions pour créances douteuses. Apparemment, cela n'a pas été suffisant pour rassurer « *les marchés.* »

Il faut dire qu'en fait « *la vérité sur le bilan des banques est difficile à établir... Le plus dangereux est lié à l'importance de leurs opérations "hors bilan" dont les risques ne peuvent pas être précisément connus. Une grande partie de menace cachée dans le hors-bilan bancaire est liée aux produits dérivés.* »

Ces produits dérivés, explique un banquier cité par le journal *Les Échos*, « *sont devenus le symbole de la finance artificielle pouvant engendrer un risque systémique* », véritables « *armes de destruction massive* » des marchés financiers et des économies du monde.

Ils sont en grande partie responsables de la généralisation de la crise bancaire qui a commencé

en 2008. Leur volume, depuis, n'a cessé de croître, dépassant désormais son niveau d'avant la crise des subprimes. « *C'est un risque potentiel énorme, et la crise n'a pas changé les pratiques des banques en la matière* », explique Christophe Nijdam, analyste financier qui a dirigé une étude sur le sujet.

Il faut savoir qu'en France BNP Paribas, avec un bilan d'engagements de près de 2 000 milliards d'euros, si elle a inscrit 750 milliards d'euros de produits dérivés à son bilan, en détiendrait, hors bilan, selon des chiffres révélés par la presse, des montants bien plus importants, de l'ordre de 48 000 milliards d'euros (soit 24 fois le PIB du pays), se traitant hors des marchés organisés mais sur des plates-formes de gré à gré, entre banques ou entre banques, compagnies d'assurances et hedge funds ».

En tout état de cause, les « banques de l'ombre », qui ont partie liée de mille façons aux banques qui ont pignon sur rue, échapperont à l'« opération transparence » en cours de la BCE et à son contrôle futur, si contrôle il y a. C'est de ces investissements cachés hors du bilan des banques qu'est née, et s'est propagée, la crise de 2008-2009. Et c'est encore là que gît, en grande partie, la menace d'un nouvel épisode, aggravé, de la crise économique et financière.

Non seulement rien n'a été fait depuis 2008 par les États et par les institutions chargées de la régulation financière pour encadrer l'activité des banquiers et des spéculateurs, mais ces derniers n'ont cessé, au contraire, de dicter leur loi. Rien

n'empêchera donc qu'éclate une nouvelle crise financière, aussi grave, voire plus grave que celle de 2008. En tout cas pas l'Union bancaire européenne.

Face aux dérives de la financiarisation de l'économie, qui se nourrit aux dépens de l'économie productive, qui l'étouffe, la bourgeoisie pourrait se reconnaître dans les objectifs de l'Union bancaire tels qu'ils ont été formulés à son origine par Moscovici : « *Faire rentrer la finance dans son lit... Tourner définitivement la page de l'instabilité financière.* » Mais, face aux conséquences de son système, à ses dérives, aux agissements de spéculateurs irresponsables de son point de vue, la bourgeoisie est incapable de prendre les mesures qui vont dans le sens de ses intérêts généraux.

De nouvelles réglementations destinées à tenter de maintenir à flot un bateau qui menace de couler, même si elles ne se réduisent pas à des discours, retarderont peut-être le naufrage, mais ne l'empêcheront pas.

« Faire rentrer la finance dans son lit » est inimaginable sans mesures coercitives puissantes qui impliquent l'expropriation des propriétaires et des actionnaires de ces banques et l'unification de toutes les banques, aujourd'hui en concurrence pour maximiser leurs profits, dans une banque unique sous le contrôle de la population. Il faudra pour cela arracher le pouvoir économique et politique à la bourgeoisie. Il faudra bien plus que des réformes, bien plus que de la « régulation », il faudra une révolution sociale.

15 septembre 2014

Moyen-Orient

Les Kurdes dans la stratégie des dirigeants occidentaux

Forts de leurs conquêtes territoriales en Irak et dans l'est de la Syrie, les djihadistes de l'EIL, l'État Islamique en Irak et au Levant, ont maintenant adopté tout simplement le nom d'État islamique et proclamé un « califat » qui ambitionne d'étendre son territoire à une grande partie du Moyen-Orient. Les dirigeants occidentaux, avec ceux de la Turquie et des États du Golfe, qui n'avaient pas hésité à favoriser ces bandes islamistes intégristes quand il s'agissait de gêner les régimes syrien et iranien, s'alarment maintenant du succès de ces armées qui ont échappé à leur contrôle et se battent pour leur propre compte. On voit donc maintenant les dirigeants des pays impérialistes, Barack Obama en tête, tenter fébrilement d'élaborer une stratégie face aux bandes armées de l'État islamique.

Visiblement non préparés à cette nouvelle situation, ces mêmes dirigeants viennent cependant de se découvrir un allié providentiel : les Kurdes. Les peshmergas, les combattants des milices kurdes, ont été félicités et fournis en armements, en particulier ceux du nord de l'Irak, dans l'espoir qu'ils constituent un rempart contre l'avancée djihadiste.

Pourtant, s'il est un peuple dont les aspirations nationales ont été ignorées et piétinées, sans que les dirigeants des pays dits démocratiques en soient le moins du monde troublés, c'est bien le peuple kurde. Depuis un siècle, ils ont assisté tranquillement aux répressions que les Kurdes ont subies de la part des États de la région. Et voilà qu'aujourd'hui fournir aux peshmergas des armes, voire un soutien militaire, aérien ou terrestre, semble poser moins de problèmes aux dirigeants occidentaux. Il est vrai qu'ils ne les fournissent que de façon contrôlée et limitée.

Ainsi l'Allemagne, prétendant briser un tabou que d'ailleurs elle n'applique pas aux dirigeants israéliens, s'est engagée à livrer trente missiles antichars et plusieurs milliers de fusils d'assaut. L'Italie devait fournir 200 fusils-mitrailleurs et deux mille lance-roquettes, provenant de stocks d'armes russes saisies lors de la guerre des années 1990 en Yougoslavie. En France, le

président Hollande, « en accord avec Bagdad » – pour autant que le marasme politique à la tête de l'Irak le permette – a parlé de leur expédier des armes « sophistiquées ».

UNE HISTOIRE FAITE D'ASPIRATIONS BAFOUÉES

Ce soudain intérêt pour les Kurdes montre à peu près dans quelle mesure les dirigeants impérialistes peuvent prendre en considération les aspirations nationales d'un peuple : dans la mesure où ils peuvent s'en servir, en particulier en tant que chair à canon. Les Kurdes, en tout cas ceux qui sont sous l'uniforme et aux ordres de partis prêts à collaborer, se sont trouvés subitement parés de toutes les qualités. La première était leur présence dans une zone géographique dont les troupes régulières irakiennes s'étaient repliées, si tant est qu'elles y aient été un jour en nombre suffisant, armes et motivation incluses, pour s'opposer aux avancées des djihadistes. La seconde était leurs qualités combattantes, résultat d'une longue histoire et de tentatives répétées pour se constituer un territoire.

Partagée après l'éclatement de l'Empire ottoman, au lendemain de la Première Guerre mondiale, entre les frontières de quatre États différents, la population kurde – estimée de 30 à 40 millions – n'a toujours pas obtenu en un siècle ni d'être regroupée dans un même pays, ni la prise en compte de ses aspirations les plus élémentaires. Elle a dû affronter les pouvoirs des quatre États entre lesquels elle s'est trouvée divisée. Pour les dirigeants de la Turquie, de l'Iran, l'Irak ou la Syrie, le droit des peuples n'existe pas et tous, selon le moment et leurs choix politiques, ont soit toléré, soit ignoré, soit réprimé ou massacré la population kurde. Ainsi, si le Kurdistan est un territoire, aux confins des quatre pays en question, il n'a jamais pu constituer un État. La situation des populations kurdes est restée étroitement dépendante de la politique des régimes en place, mais aussi des conflits entre eux et de leurs rapports avec les grandes puissances.

Au nombre de 13 à 15 millions en Turquie, les Kurdes sont de 7 à 9 millions en Iran, environ

5 millions en Irak et deux millions en Syrie. En Turquie, leurs révoltes des années 1920 et 1930 ont été noyées dans le sang par le régime de Mustafa Kemal. Depuis 1984 et le déclenchement d'un mouvement de guérilla par le PKK (Parti des travailleurs du Kurdistan), ce sont 45 000 soldats turcs et combattants de cette organisation qui ont trouvé la mort, avant que le gouvernement Erdogan ne s'oriente récemment vers une négociation, aujourd'hui loin d'être conclue.

En Iran, les Kurdes représentent un sixième des 78 millions d'habitants. Malgré les espoirs suscités par la révolution de 1979 contre le chah, ils n'ont obtenu ni l'autonomie qu'ils demandaient, ni même une simple reconnaissance de leur spécificité nationale. Il n'a fallu alors que quelques mois pour qu'une fatwa de Khomeiny déclare le « djihad contre les Kurdes » et pour que la répression s'abatte sur eux. Les Kurdes demeurent privés de leurs droits, comme d'autres minorités ethniques. Périodiquement, arrestations et assassinats politiques affectent leurs rangs, comme ceux des autres opposants au régime. Les régions kurdes d'Iran, quatre provinces du nord-ouest, sont toujours parmi les plus pauvres du pays et le chômage y atteindrait 50 %.

L'AUTONOMIE PROGRESSIVE DU KURDISTAN D'IRAK

L'histoire des populations kurdes d'Irak est jalonnée, elle aussi, de luttes pour une indépendance que les autorités coloniales, puis les régimes successifs mis en place à Bagdad leur ont toujours refusée. Leurs tentatives de conquérir l'autonomie ont été étroitement dépendantes du soutien que le régime iranien pouvait ou non leur accorder, en fonction de l'état des relations entre Téhéran et Bagdad. En 1988 encore, à la fin de la guerre entre l'Irak de Saddam Hussein et l'Iran de Khomeiny, les régions kurdes subirent une violente répression. Cinq mille habitants de la ville de Halabja périrent après les bombardements au gaz opérés par l'armée de Saddam Hussein.

C'est à la faveur des guerres déclenchées depuis 1991 par les États-Unis que les régions kurdes d'Irak purent aboutir à une autonomie de fait. Mais au printemps 1991 encore, à la fin de la guerre menée par les États-Unis contre l'Irak à la suite de l'occupation du Koweït par l'armée de Saddam Hussein, la population des régions kurdes eut le tort de se fier aux appels à la révolte et aux promesses de protection de George Bush et des dirigeants américains. Lorsqu'une insurrection se développa dans la région kurde contre le régime de Saddam Hussein, les États-Unis préférèrent laisser à l'armée irakienne suffisamment de forces pour l'écraser, tout comme elle

écrasait l'insurrection chiite qui se développait dans le sud du pays. Entre la dictature de Saddam Hussein qu'ils venaient de vaincre militairement et le pouvoir révolutionnaire qui aurait pu naître des rébellions contre lui, les dirigeants américains préféraient encore la première.

Néanmoins, après avoir laissé avec le plus grand cynisme le régime mater la révolte kurde à laquelle ils avaient appelé, après avoir assisté à une fuite massive de la population vers la frontière turque, les États-Unis comprirent l'intérêt pour eux de revenir se présenter en protecteurs de la population du Kurdistan. La coalition occidentale imposa au nord de l'Irak une zone d'exclusion aérienne, interdisant les incursions de l'armée de Saddam Hussein au-delà du 36° parallèle. Cette mesure, permettant le retour des populations, permit aussi l'instauration d'un pouvoir politique partagé entre les deux partis kurdes d'Irak : le PDK de Massoud Barzani et l'UPK de Jalal Talabani. Ce pouvoir de fait, bénéficiant de l'appui des États-Unis, était un coin enfoncé dans l'Irak de Saddam Hussein et un moyen de chantage contre lui. Il bénéficiait aussi de l'accord de la Turquie voisine. En effet, PDK et UPK, à condition qu'on les laisse gérer le Kurdistan irakien, se montraient prêts à affronter la guérilla kurde de Turquie dirigée par le PKK et à l'empêcher d'utiliser leur territoire comme base arrière pour ses opérations en territoire turc.

C'est dans ces conditions qu'une autorité autonome put s'installer dans la zone kurde de l'Irak. Celle-ci commença à bénéficier d'une certaine aisance alors que le reste du pays, soumis aux mesures occidentales d'embargo, s'enfonçait dans la misère et le dénuement. En 2003, la nouvelle guerre déclenchée par George Bush junior contre l'Irak aboutit cette fois au renversement de Saddam Hussein et à l'instauration à Bagdad d'un nouveau pouvoir sous protection américaine. La nouvelle Constitution reconnut officiellement l'autonomie du Kurdistan irakien. Restant en dehors des affrontements entre milices que connaissait le reste du pays, solidement contrôlée par les peshmergas de l'UPK et du PDK, pourvue des importantes ressources pétrolières de la région de Kirkouk, développant son commerce avec la Turquie voisine, la zone kurde devint un îlot de prospérité, jouissant d'une paix relative et contrastant avec les autres régions de l'Irak dévastées.

Dix-sept universités ouvertes en dix ans, des hôpitaux, des aéroports, des autoroutes témoignent d'un développement économique qui a largement profité à la petite bourgeoisie kurde d'Irak et consolidé la base sociale des deux partis autonomistes historiques de la région. Longtemps concurrents et ennemis, constitués autour de deux clans de familles kurdes, le PDK du clan

Barzani et l'UPK de Jalal Talabani s'entendent pour se partager le pouvoir, et surtout les revenus découlant de l'enrichissement de la classe dirigeante. Face au pouvoir de plus en plus faible siégeant à Bagdad, le gouvernement autonome kurde s'est permis de passer des accords avec les compagnies pétrolières occidentales sans en référer au gouvernement central, et surtout en s'en réservant les revenus.

LES KURDES DE SYRIE ET LE RÉGIME DE BACHAR EL-ASSAD

Bien plus récemment, c'est en Syrie qu'une zone kurde autonome a pu se constituer, à la faveur de la guerre civile.

En Syrie, les Kurdes constituent plus de 10% des 22 millions d'habitants du pays mais sont officiellement privés de droits culturels et pour beaucoup de la nationalité. Mais la rébellion commencée en 2011 contre le gouvernement de Bachar El-Assad leur a donné une chance.

En effet, la tactique du pouvoir a été de favoriser la division de l'opposition. D'une part, le régime d'Assad a laissé se développer les groupes islamistes intégristes, dont il savait qu'ils ne manqueraient pas de s'affronter à ceux de l'opposition dite démocratique. Mais d'autre part, dans les régions kurdes, il a accepté de céder le pouvoir aux milices du parti nationaliste kurde PYD (initiales kurdes de Parti de l'union démocratique), lui-même proche du PKK de Turquie. Il s'agissait pour Assad d'éviter d'avoir à combattre une rébellion kurde au moment où il devait combattre sur bien d'autres fronts. C'était aussi rendre la monnaie de sa pièce au régime turc d'Erdogan, qui de son côté favorisait l'infiltration de combattants anti-Assad en territoire syrien. Le contrôle par le PYD des régions kurdes, situées à la frontière turque, permettait de faire la jonction avec des zones de Turquie contrôlées par le PKK et créait de graves difficultés à l'armée d'Ankara.

Fin 2013, le PYD a mis en place une administration autonome de la région. On peut se demander combien de temps durera cette indépendance conquise par les Kurdes de Syrie à la faveur de la guerre civile que connaît ce pays. Cependant, elle vient s'ajouter à l'évolution que connaît depuis vingt ans le Kurdistan d'Irak et aboutit à créer une zone kurde autonome s'étendant du nord de la Syrie à la frontière irano-irakienne, dans une quasi-continuité. À ceci près cependant que, pour kurdes et autonomistes qu'ils soient, les partis politiques régnant sur le Kurdistan de Syrie et d'Irak ne sont nullement amis.

Durant cet été 2014, au moment où les milices de l'État islamique déferlaient sur l'Irak et où l'armée de Bagdad refluit en désordre, le mini-État

kurde du nord du pays est apparu comme un refuge possible pour les populations persécutées, et ses forces armées comme les seules capables de faire barrage à l'avancée djihadiste.

Pour l'impérialisme, et malgré les discours des dirigeants occidentaux, le principal souci n'était pas le sort des populations menacées par la barbarie des troupes de l'État islamique, mais le fait de laisser s'étendre un pouvoir échappant à son contrôle et compliquant encore la situation. Mais d'autre part, après leurs désastreuses aventures en Afghanistan et en Irak, les dirigeants américains veulent éviter d'envoyer de nouveau des troupes au sol pour occuper le terrain, avec le coût financier et humain que cela comporte. L'existence des combattants kurdes, contraints eux-mêmes de se battre contre les milices islamistes pour défendre leur propre territoire, était donc bienvenue pour les dirigeants occidentaux. À condition de leur fournir un peu d'armement et de les contrôler, les peshmergas pouvaient, sur place, remplacer avantageusement des soldats occidentaux.

De leur côté, les dirigeants du Kurdistan d'Irak n'étaient pas mécontents de montrer leur capacité de défendre les populations contre la menace islamiste et de la reconnaissance internationale qui en résulte pour eux. Le PYD de Syrie a agi de même, en ouvrant à la frontière syro-irakienne un corridor qui a permis d'évacuer des populations chrétiennes ou d'autres minorités menacées par l'avancée des troupes de l'État islamique.

UN ÉTAT KURDE RESTE ENCORE UN MIRAGE

Va-t-on pour autant vers une véritable reconnaissance de l'identité nationale des Kurdes, voire vers leur constitution en tant qu'État, effaçant les frontières entre lesquelles ils sont partagés depuis un siècle ? On n'en est évidemment pas là, et pour de nombreuses raisons.

Tout d'abord, les organisations kurdes sont largement divisées, suivant les contours des frontières qui les partagent. Entre PDK, UPK, PYD et PKK, de véritables guerres ont déjà éclaté. Ensuite, si une autonomie kurde existe désormais en Irak, et maintenant en Syrie, il n'en est pas question dans les deux autres pays concernés.

Le régime de Téhéran exclut totalement une telle autonomie. Quant au régime turc, le processus de règlement de la question kurde dans lequel le gouvernement Erdogan dit s'être engagé ne donne aucun signe d'avancement. Erdogan voudrait sans doute vérifier la possibilité de s'associer une partie de la petite bourgeoisie des régions kurdes, au prix d'un intéressement économique et de quelques concessions politiques. Mais on attend toujours de savoir quelles seront

ces concessions et si elles pourront vraiment satisfaire les notables des régions kurdes et obtenir l'aval des dirigeants du PKK. En même temps, le simple fait d'envisager cette hypothèse se heurte à de nombreuses résistances au sein de l'armée et de l'appareil d'État, et parmi les dirigeants politiques. Enfin, de leur côté, à supposer même qu'ils le veuillent, les dirigeants impérialistes auraient bien du mal à contraindre un régime comme celui d'Ankara à faire les concessions nécessaires pour aboutir à un règlement de la question kurde.

Mais justement, les dirigeants impérialistes ne souhaitent pas vraiment un tel règlement, ni au Kurdistan de Turquie, ni même au Kurdistan d'Irak, pour ne pas parler de ceux d'Iran et de Syrie dans lesquels ils n'ont pour l'instant guère de moyens d'intervenir. Les interventions impérialistes au Moyen-Orient, leurs manœuvres pour utiliser telle ou telle ethnie, telle ou telle minorité religieuse ou tel ou tel régime contre les autres, s'appuient justement sur le fait qu'il n'y a de véritable règlement nulle part, et du coup, cela aboutit au morcellement croissant de la région. Celle-ci est désormais divisée entre des zones dominées par des milices sunnites plus ou moins intégristes, d'autres dominées par des milices chiïtes, les unes influencées par l'Arabie saoudite, par le Qatar, par l'Égypte, la Turquie ou l'Iran, zones entre lesquelles se jouent des luttes d'influence ou des guerres quasi permanentes. Ce morcellement s'étend désormais à l'Irak, à la Syrie et au Liban, sans parler de la Palestine dont la division a désormais une longue histoire, qui n'en est pas moins explosive pour autant.

L'appui accordé aux uns et aux autres, et aux uns contre les autres, l'intervention des services secrets, le trafic d'armes organisé en sous-main, sont les moyens utilisés quotidiennement pour continuer à contrôler la région. C'est le cas même

si, on le voit avec les succès de l'État islamique, les créatures de l'impérialisme lui échappent parfois au point de devenir incontrôlables. Il ne lui reste alors plus qu'à chercher à rétablir un certain équilibre, au besoin par des bombardements et des aides militaires accordées à telle ou telle force, ce à quoi s'emploie maintenant Obama et qui lui tient lieu de stratégie.

C'est dans ce cadre que l'autonomie kurde irakienne a son utilité pour l'impérialisme, pas au point cependant qu'il souhaite lui donner une reconnaissance internationale. Au contraire, le fait que les dirigeants kurdes doivent continuer à la rechercher les rend d'autant plus ouverts et compréhensifs pour les intérêts des compagnies occidentales.

Près d'un siècle après le dépeçage de l'Empire ottoman et la grande division des Kurdes, l'impérialisme n'a toujours à leur offrir que la division entre diverses entités et au mieux un ersatz d'existence nationale, conditionné au fait qu'ils se montrent bons gardiens des puits de pétrole et disponibles, le cas échéant, pour se battre là où les dirigeants impérialistes veulent éviter d'envoyer des troupes ; à condition aussi qu'ils sachent se limiter aux zones qu'on leur assigne. En contrepartie, une mince couche de notables kurdes peut se voir reconnaître le droit de s'enrichir des retombées de l'exploitation pétrolière ou de divers trafics.

Pour le peuple kurde, comme pour les autres peuples de la région, la question du droit à une véritable existence nationale, dans le cadre d'une coexistence fraternelle avec ses voisins, reste entièrement posée. Elle ne trouvera de solution véritable qu'avec la fin de la domination impérialiste, dans le cadre d'une fédération socialiste des peuples de la région.

15 septembre 2014

L'article qui suit est extrait du N°203 du Pouvoir aux Travailleurs, mensuel de nos camarades de l'Union Africaine des Travailleurs Communistes Internationalistes édité à Abidjan.

Côte d'Ivoire Leurs perspectives et la nôtre

Ils sont contents d'eux-mêmes, les représentants politiques de la bourgeoisie à la tête de l'État. Alassane Ouattara vient de déclarer triomphalement à l'occasion de la fête de l'indépendance: «*L'économie de la Côte d'Ivoire est au mieux. Le PIB a un taux de croissance à deux chiffres. Les perspectives pour les années à venir sont bonnes. Nous serons un pays émergent à l'horizon de 2020.*»

Eh oui, la bourgeoisie, grande, moyenne et même petite, peut être contente: la quasi-guerre civile terminée, la situation politique et militaire plus ou moins stabilisée, les affaires ont redémarré.

Ceux qu'on appelle les grands investisseurs reviennent si tant est qu'ils soient partis. Les investissements reprennent. Bouygues a pu passer à l'exécution du contrat juteux de la construction du troisième pont. Le port, si cher au cœur et au coffre-fort de Bolloré, intensifie son activité, au point qu'il a besoin d'un deuxième terminal à conteneurs dont il a décroché le contrat. Les grands prédateurs du capitalisme français ont tout l'air d'estimer que la Côte d'Ivoire est en train de redevenir le terrain de chasse préféré de l'Afrique occidentale qu'elle a été dans le passé.

Et les grands fauves entraînent derrière eux les hyènes, les chacals, les vautours, tous les affairistes petits ou grands qui, attirés par l'odeur du profit, intensifient l'activité économique.

Le gouvernement sait dérouler le tapis rouge devant Bolloré, Bouygues et autres Aga Khan. Mais ces gens-là ne se contentent pas seulement du tapis rouge. Ils veulent des infrastructures là en tout cas où ils en ont besoin. D'où cette fièvre de construction de routes, de ponts et d'extension de centrales électriques. Il est même question de construire une ligne de tramway à Abidjan. Pour suivre le mouvement, des cimenteries s'agrandissent et on en construit même de nouvelles.

Là où ces investissements dans les infrastructures sont rentables, les capitaux privés s'agglutinent. Là où ce n'est pas rentable, ou pas assez, ils laissent à l'État le financement total ou partiel.

Ce sont les véritables raisons de la fièvre de construction et de réparation de voiries qui

semble avoir saisi l'équipe au pouvoir.

Il ne s'agit pas d'assainir les quartiers pauvres et d'assurer à leurs populations croissantes l'eau potable, l'électricité. Les routes ne sont pas goudronnées pour que les travailleurs rentrant chez eux le soir ne soient pas obligés de marcher dans la gadoue.

Non, l'État finance ce qui est utile, voire indispensable au grand capital.

Quant à la bourgeoisie moyenne et petite, ivoirienne, libanaise ou française, qui s'étoffe, c'est ses demandes actuelles et les anticipations sur ses demandes futures qui font pousser des centres commerciaux, des hôtels, des logements et de nouveaux quartiers aisés.

La Côte d'Ivoire n'est pas encore complètement redevenue cet eldorado pour la bourgeoisie qu'elle a été au temps où elle était incontestablement la base d'expansion des grands capitaux français dans la sous-région. Mais Ouattara le promet, elle va le redevenir. Tout est fait pour favoriser cette évolution, jusqu'à y compris les questions administratives concernant les visas, jusqu'à l'ouverture de nouvelles lignes aériennes et peut-être l'agrandissement de l'aéroport.

Certaines catégories de travailleurs bénéficient de certaines retombées de cette effervescence économique. Mais si peu! Ceux du bâtiment trouvent un peu plus facilement du travail, c'est-à-dire le droit de se faire exploiter pour construire des logements qu'ils ne pourront jamais se payer.

Pour le reste, rien. Le chômage reste très élevé. Les salaires ne progressent pas en fonction de l'effervescence économique, ni dans les usines, ni sur les chantiers de construction. Sur les chantiers, le salaire d'un ouvrier qualifié, maçon, menuisier, tourne autour de 5 000 CFA¹ par jour et celui d'un manoeuvre, 2 500-3 000 CFA. Dans les usines, aux embauchés déjà mal payés, les patrons substituent des journaliers encore plus mal payés avec des salaires de 2 500 CFA.

La vie des familles ouvrières ne se trouve en rien améliorée. Et il ne faut pas être prophète

¹ 5 000 francs CFA = environ 7,6 euros.

pour prédire que si le rêve de Ouattara se réalise et que la Côte d'Ivoire devient un pays émergent, l'écrasante majorité des classes travailleuses des villes et des campagnes n'émergera pas de la misère.

Il ne faut pas s'en étonner. Cette société capitaliste est ainsi faite : lorsque, pour des raisons propres au fonctionnement chaotique de l'économie capitaliste ou pour des raisons politiques, la vie économique est en crise, c'est le monde du travail qui en paie les frais. Et lorsque l'économie reprend, c'est la seule classe qui n'en bénéficie pas.

EXIGER DES SALAIRES QUI PERMETTENT DE VIVRE !

La reprise économique elle-même est cependant un élément du rapport de force dont les travailleurs ont intérêt de se saisir. Les patrons capitalistes ne peuvent faire fructifier et accroître leurs capitaux que grâce au travail de leurs salariés. Ils ont besoin de nous, qu'ils payent donc les salaires qui nous permettent de vivre !

C'est le moment d'exiger ce qui est notre dû, même dans le cadre de ce système économique où tout est fait pour écraser ceux qui produisent et créent les richesses. Il ne faut pas hésiter, d'autant moins que certains porte-voix du grand patronat, comme Mahamadou Silla, président de l'Union des grandes entreprises de Côte d'Ivoire (UGECI), font déjà des discours pour expliquer que les travailleurs de ce pays ne sont pas assez productifs, et donc pas assez compétitifs dans la concurrence internationale pour permettre à la Côte d'Ivoire de décoller. En d'autres termes, même la bonne marche de l'économie leur servira de prétexte pour aggraver la condition ouvrière.

Aussi, le mieux qu'on puisse espérer de cette croissance à deux chiffres dont se vante Ouattara, c'est que les travailleurs, se sentant un peu moins talonnés par l'angoisse de perdre leur travail et de ne pas en retrouver, reprennent confiance en eux-mêmes et s'engagent sur le chemin de la lutte, la seule voie pour imposer leurs exigences vitales.

L'embellie économique dont se vantent les dirigeants politiques résulte cependant plus des destructions dues aux affrontements entre bandes armées, et de la volonté des affairistes de compenser vite la stagnation de la période d'instabilité, qu'elle n'annonce une ère de croissance économique.

L'économie capitaliste mondiale est en crise. L'activité économique stagne, voire recule, même dans les riches pays impérialistes d'Europe. Même dans le secteur du bâtiment, les embauches ralentiront lorsqu'auront été construites les infrastructures nécessaires au grand capital et

lorsque les demandes de logements venant de la petite bourgeoisie plafonneront.

LES MENACES DES RIVALITÉS POUR LE POUVOIR

Et puis la vie politique ne s'est stabilisée qu'en surface. Les choses peuvent changer, de nouveau, brutalement. Non seulement la classe dirigeante n'est pas capable d'assurer à la majorité travailleuse de la population la nourriture quotidienne, elle ne peut même pas garantir la paix.

Rappelons-nous avec quelle rapidité on est passé du « miracle ivoirien » à la crise politique puis à la guerre entre bandes armées rivales. Avec quelle facilité ont succédé, aux années où les travailleurs avaient une petite chance de trouver du travail et les paysans de vivre de leurs récoltes, ces années de tuerie dans la population, de destructions, de conflits ethniques avec tous les dégâts laissés sur le plan matériel et dans les consciences.

Il y aura d'autant moins un deuxième miracle ivoirien que le premier n'en était pas un. La vie politique recèle tant de rivalités, non seulement entre les camps de ceux qui sont au pouvoir et de ceux qui y étaient au temps de Gbagbo, mais à l'intérieur même de ces camps, qu'elles peuvent à tout moment se changer en conflits. À peine Ouattara a-t-il consolidé sa position grâce à l'intervention militaire française, le soutien de ses protecteurs de Paris et l'appui du grand capital, que la guerre pour sa succession s'amorce déjà entre ses principaux sous-fifres, Soro et Bakayoko. Il suffirait de pas grand-chose, d'un ébranlement même accidentel du fragile équilibre du pouvoir, pour que les rivalités plus ou moins dissimulées éclatent au grand jour.

Rien ne garantit même que le calendrier électoral qui prévoit des élections présidentielles en 2015 se déroule comme le souhaiteraient les protecteurs de Paris, si fiers d'avoir « rétabli la démocratie » en chassant Gbagbo par la force des armes. La campagne électorale ravivera tout naturellement non seulement les ambitions personnelles des candidats potentiels, mais les innombrables ambitions locales, régionales de tous ceux qui briguent des sinécures en liant leurs carrières aux appareils des trois principales formations politiques, le RDR de Ouattara au pouvoir, le PDCI de Konan Bédié qui y est associé mais qui ambitionne d'en avoir plus, ou le FPI de Laurent Gbagbo/Affi N'Guessan dont les cadres commencent à trouver pesant d'être écartés de la mangeoire du pouvoir central. D'où les tensions à l'intérieur du PDCI entre ceux qui veulent prolonger l'entente avec Ouattara et ceux qui voudraient que leur parti présente son propre candidat. D'où

la dissension au FPI entre ceux qui ne jurent que par Gbagbo et son retour au pays et ceux qui trouvent qu'il ne faut pas boudier trop longtemps les élections.

**CONTRE LES PARTIS DE LA BOURGEOISIE
ET DES RICHES, LA NÉCESSITÉ D'UN PARTI
DES TRAVAILLEURS ET DES PAUVRES**

On pourrait se dire que tous ces micmacs entre coteries politiques ne concernent pas les travailleurs. Elles sont toutes au service de la bourgeoisie ou rêvent d'y être, sans qu'aucune d'elles ne soit plus sensible aux intérêts des travailleurs que les autres.

Pour se faire élire, leurs dirigeants se feront concurrence en jouant sur toutes les cordes, à l'exception de la mise en cause du pouvoir économique et social de la bourgeoisie et de la dictature du grand capital. Ils joueront sur leur appartenance ethnique ou religieuse, ils prétendront

représenter les intérêts de leur région, ils feront la cour aux chefs et rois traditionnels, ils flatteront les préjugés les plus réactionnaires.

Bien plus dangereux encore : dans leur rivalité, les cliques politiques sont toutes capables de ressortir les ficelles de l'ethnisme, de la xénophobie avec toutes les conséquences et toutes les menaces que cela recèle.

Alors, oui, les travailleurs doivent se saisir des occasions pour améliorer par la lutte leurs conditions matérielles. Mais il faut, aussi et surtout, qu'ils se donnent une force politique à eux, un parti politique à eux qui refuse l'ethnisme, qui refuse que l'on dresse les opprimés les uns contre les autres, et qui se batte pour les intérêts de la classe ouvrière contre ses véritables ennemis, la grande bourgeoisie et la caste des privilégiés qui nous exploite par temps de paix et qui tue et détruit par temps de guerre.

29 août 2014

L'article ci-dessous a été publié par le numéro 211 de La Voix des Travailleurs, mensuel de nos camarades de l'Organisation des Travailleurs Révolutionnaires (UCI). Il est daté du 12 août 2014.

Haiti

Martelly – Aristide : quand deux corrompus de notoriété publique se livrent une bataille judiciaire au nom de la lutte contre la corruption

L'ancien président Jean-Bertrand Aristide, inculpé de trafic illicite de drogue, soustraction de deniers publics, forfaitures, concussion et blanchiment des avoirs, devrait comparaître par-devant la justice le mercredi 13 août prochain. Le juge Lamarre Bélizaire a frappé fort en épinglant du même coup 33 proches du chef du parti Fanmi Lavalas, tous frappés d'interdiction de départ.

Quelles que soient les motivations politiques du pouvoir Tèt kale¹ dans le dossier, il faudrait être cynique pour penser ou déclarer qu'Aristide n'a rien à voir avec ces accusations. La gestion de l'ex-prêtre pauvre de Saint-Jean-Bosco était loin d'être catholique pendant ses deux mandats, au terme desquels il s'est enrichi dans les conditions qu'on sait, démenageant ainsi du dessous de la table vers le dessus, pour reprendre son expression imagée qu'il utilisait fréquemment dans ses sermons enflammés lors des messes à l'église Saint-Jean-Bosco, de véritables meetings politiques, en vue d'illustrer les inégalités dans la société compartimentée en riches et pauvres : « *Popilayson pov la anba tab la epi grannèg yo chita sou tab la.* »

Celui qui avait fait le vœu de pauvreté et qui tirait à boulets rouges sur les bourgeois a rejoint le club des possédants en devenant riche lui-même et ce n'est pas par l'opération du Saint-Esprit, ni par un ticket de Borlette². La prévarication, la dilapidation, le pillage des caisses publiques étaient érigés en principes de gouvernement sous Aristide. D'où l'expression « grands mangeurs » pour désigner pendant le second mandat de ce dernier cette clique de budgétivores qui siphonnaient le Trésor public avec avidité, sans fard et en toute impunité. Les procédures comptables en vue des décaissements notamment n'existaient que pour

la forme, parce que le chef du parti Fanmi Lavalas, pour remplir ses comptes en banque ou pour financer la horde de chimères³ à sa solde, intimait fréquemment l'ordre aux ministres, aux directeurs généraux de décaisser en urgence des sommes astronomiques, faisant fi des procédures administratives. Ce n'est un secret pour personne et c'est donc un euphémisme d'accuser Aristide de « soustraction de deniers publics ». Quant au trafic illicite de drogue, de blanchiment d'argent, c'est une lapalissade ! La justice américaine n'a-t-elle pas déjà écroué pas moins de cinq barons lavalassiens, des proches d'Aristide qui sont quasiment tous passés aux aveux comme quoi ils travaillaient pour le compte de ce dernier.

De ce qui précède, ce ne serait pas une surprise, encore moins une injustice, que l'ancien président soit derrière les barreaux pour purger sa peine. Mais Michel Martelly, qui essaie visiblement d'instrumentaliser la justice pour donner un coup d'accélérateur au dossier d'Aristide en vue d'obtenir son incarcération, n'est pas en odeur de sainteté, lui non plus. Sa femme et son fils ne se sont-ils pas embourbés dans un procès depuis tantôt deux ans, étant accusés de corruption, de détournement de fonds publics, blanchiment et association de malfaiteurs ? La famille présidentielle a déjà les pieds bien emmêlés dans cette affaire sordide bien avant la fin du mandat de Martelly !

En effet ce dernier, du haut de son pouvoir, assoiffé d'argent public et impatient d'activer le siphonage des caisses, avait nommé, après son investiture, son épouse et son fils aîné chacun à la tête d'une commission plénipotentiaire et fait injonction au ministère de l'Économie et des Finances de mettre à leur disposition des fonds

1 Parti Tèt kale, parti du président Martelly.

2 Jeu de loterie.

3 Hommes de main d'Aristide.

qu'ils utiliseront sans rendre compte à qui que ce soit. Newton Saint Juste, l'un des deux avocats qui avaient porté plainte contre la famille présidentielle, a avancé que le salaire du président Martelly, versé en gourdes, est dérisoire par rapport à celui de son fils, Olivier Martelly, et de son épouse qui, eux, touchent en dollars américains. Un jeunot, figurant à la tête d'une commission nationale de sport, se tournant les pouces dans son bureau au Palais national et émargeant au budget de l'État avec des traitements supérieurs à ceux du président de la République, son généreux père, voilà une illustration de la volonté de ce dernier de créer des emplois pour jeunes !

C'est un membre influent de l'épiscopat haïtien, connu pour son soutien indéfectible au président Martelly, qui est monté au créneau pendant son sermon pour dénoncer le fait que le chef de l'État perçoit un *per diem* de 20 000 dollars lors de ses voyages à l'étranger. On comprend pourquoi le président s'est transformé en pigeon-voyageur depuis le début de son mandat. Ce n'est pas que du tourisme ! Mgr Guyre Poulard n'y est pas allé avec le dos de la cuillère en demandant que cette pratique cesse dans un pays aussi pauvre, d'autant que les membres de la délégation présidentielle en déplacement – souvent en grand nombre – bénéficiaient quasiment des mêmes traitements. Voilà comment le chef de l'État concrétise sa promesse de réduction des dépenses publiques. Et ce n'est que la partie visible de l'iceberg !

En s'arrogeant de tels droits, Martelly n'a donc rien à envier à Aristide en fait de corruption et de malversations. Ils se valent. Pour le trafic illicite de la drogue et le blanchiment d'argent, il lui aurait fallu attendre au moins la fin de son mandat pour que le chef de l'État puisse prétendre rivaliser avec l'ancien président, qui avait apparemment mis en place un réseau bien huilé à son retour d'exil. Par contre, en fait de consommation, Michel Martelly a certainement remporté la palme. Il suffit d'écouter à ce propos ses interviews sur YouTube : il fumait jusqu'à 1 000 dollars US de crack par jour, après avoir abandonné la marijuana qu'il jugeait trop faible. Quand il n'avait pas d'argent pour s'en procurer, confiait-il à Carl Fombrun, journaliste de Island TV en Floride, il léchait par terre tout ce qui ressemblait au produit, y compris des excréments de poule.

Par ailleurs, si le musicien-président voulait vraiment combattre la corruption, Jean-Claude Duvalier aurait dû être dans son viseur dès son retour au pays et emprisonné au Pénitencier national. Car Aristide n'est qu'un petit apprenti par rapport à Baby Doc. Mais on constate que le chef de l'État est plutôt en lune de miel avec le dictateur,

dont une partie des fonds détournés sont gelés dans les banques de Suisse. Nicolas Duvalier, le fils de Baby Doc, est d'ailleurs le conseiller privé de Martelly qui inonde son administration de duvaliéristes à des postes-clés.

Ce dernier s'est plus d'une fois targué d'être de l'extrême droite, contrairement à Aristide que l'opinion a longtemps considéré comme un politicien de gauche. Martelly, de son côté, n'a jamais caché son hostilité vis-à-vis du prêtre défroqué, du fait qu'il stigmatisait les riches du pays. Il a toujours exprimé publiquement sa haine à l'endroit de ce dernier par des insultes pendant ses bals à l'étranger mais aussi par des actes sur le terrain : en 1991, il s'était rangé les armes à la main dans le camp des putschistes contre Aristide, au moment du sanglant coup d'État de Cédras et de Michel François qui avait fait plusieurs milliers de morts dans la population. Martelly a bien du sang de la population sur la main ! Il était également aux côtés des étudiants de la faculté de Sciences humaines dans la mobilisation de 2004 qui a conduit à l'éviction d'Aristide, à laquelle il avait pris une part active. Martelly et Aristide sont donc deux ennemis politiques.

Malgré leurs différends politiques et les étiquettes d'extrême droite à l'un et de gauche à l'autre, les deux politiciens appartiennent à la même famille des corrompus, des budgétivores qui utilisent les fonds publics pour grossir leurs comptes en banque et ceux de leur parentèle et de leur clientèle. Ils ont en plus et surtout en commun le fait d'être, une fois au pouvoir, des serviteurs zélés de la bourgeoisie, saignant les pauvres pour enrichir celle-ci, et de vrais démagogues qui font semblant de défendre la cause des classes défavorisées pour mieux les berner et se servir d'elles comme tremplin pour accéder au pouvoir et y rester.

Au nom de la lutte contre la corruption, Martelly, pour tenter de mettre Aristide en taule, instrumentalise et corrompt le juge Lamarre Bélizaire qui a déjà fait emprisonner Enold Florestal, le principal accusateur de la famille présidentielle, pour corruption présumée. L'ancien président fait exactement pareil à l'endroit des avocats Newton Louis Saint Juste et André Michel, pour nuire autant que faire se peut à la famille présidentielle en mettant aussi à profit ses antennes bien plantées au sein du gouvernement Martelly-Lamothe. Martelly dispose du pouvoir, de l'appareil d'État, et Aristide, lui, de sa popularité dans les quartiers pauvres, quelque peu fragilisée depuis l'émergence du conflit entre la base et la direction du parti après l'expulsion de Lafanmi Lavalas du député Arnel Bélizaire et du sénateur Moïse Jean Charles, considérés comme les fers de lance de

la mobilisation anti-Martelly et bénéficiant de l'appui d'une bonne partie de la base du parti d'Aristide, dont la cote de popularité est visiblement en chute depuis ces dissensions au sein de Lafanmi Lavalas.

Comme on parle d'élections dans les mois à venir, cette inculpation d'Aristide sert également de test pour le pouvoir, en vue d'évaluer la capacité de mobilisation de l'ancien président, qui dirige le parti politique le plus populaire jusqu'à date. Car le 8 mai 2013, lors de la première comparution d'Aristide devant un juge depuis son retour dans le pays, cette fois dans le cadre du meurtre de Jean Léopold Dominique, n'était-ce une grande démonstration de force dans les rues

de Port-au-Prince, Aristide serait peut-être incarcéré à Croix-des-Bouquets ou au Pénitencier, après sa longue audition de deux heures.

Somme toute, cette saga judiciaire autour de ces deux politiciens corrompus ne concerne nullement les intérêts des classes pauvres, qui en font pourtant les frais. Définitivement, le pays ne se portera mieux que quand il sera affranchi de ces politiciens véreux et de ceux qui les entretiennent et les financent, c'est-à-dire la bourgeoisie, les nantis, les grands⁴; quand cette classe de parasites et leurs larbins seront balayés par la révolution victorieuse de la classe ouvrière et des classes défavorisées.

4 Grands propriétaires terriens.

États-Unis

Les élections : la démocratie pour la bourgeoisie

Cet article est tiré de la revue Class Struggle (août-septembre 2014), publiée par le groupe américain The Spark. Aux élections dites de mi-mandat (midterm), le 4 novembre prochain, les militants de ce groupe soutiennent cinq candidats dans le Michigan, un État industriel du Midwest, où se trouve notamment Detroit, la capitale historique de l'industrie automobile. Deux de ces militants se présentent aux élections à la Chambre des représentants (les députés), traditionnellement monopolisée par les deux grands partis bourgeois, les Démocrates et les Républicains : Sam Johnson, un travailleur retraité de l'industrie automobile, militant syndical et politique depuis plus de 40 ans ; Gary Walkowicz, salarié de Ford, également militant de longue date, et qui a contesté la politique de collaboration de classe de la direction de l'UAW, le syndicat de l'automobile. Par ailleurs, trois militants se présentent aux élections aux conseils d'écoles et de collèges, des établissements qui accueillent les jeunes à partir de 17-18 ans, souvent issus des milieux populaires : Mary Anne Hering, et Kenneth Jannot, enseignants, et David Roehrig, un jeune travailleur de Detroit. Pour en savoir plus sur leur campagne, les lecteurs de Lutte de classe peuvent se reporter à leur site : www.workingclassfight.com La présence de candidats défendant une politique de classe, une politique de lutte pour la classe ouvrière, est cependant une rareté aux États-Unis, où la bourgeoisie a largement verrouillé le système électoral, comme l'explique le présent article.

Alors que 2014 est une année électorale, les Démocrates redoutent qu'une faible participation des électeurs noirs leur fasse perdre des scrutins importants. En avril, le président Obama s'est adressé à la convention du *National Action Network*, une grande organisation pour les droits civiques, dans la tradition de Martin Luther King, dirigée par le pasteur A.L. Sharpton, et il a soulevé la question de la participation électorale : « *Le nombre de gens qui s'abstiennent volontairement, alors qu'ils ont le droit de vote, est bien supérieur à celui de ceux qui ne peuvent voter en raison de restrictions légales. Alors nous ne pouvons pas traiter ces barrières comme une excuse pour ne pas voter.* »

Aux États-Unis, la participation électorale est faible : 53 % lors de l'élection présidentielle de 2012. Cela signifie que 110 millions de personnes en âge de voter ne l'ont pas fait alors. Et la participation est bien plus basse pour les autres scrutins ; elle est parfois inférieure à 10 % pour des élections locales. Toutes les études montrent que ce sont essentiellement la classe ouvrière et les pauvres qui ne votent pas. Les États-Unis se présentent comme la première démocratie au monde, avec la Constitution la plus ancienne et les traditions démocratiques les plus grandes. Alors, pourquoi les gens n'utilisent-ils pas les « traditions démocratiques » ? Il y a en réalité d'énormes obstacles légaux qui empêchent les gens de voter, des obstacles qu'Obama a à peine reconnus, à sa façon condescendante.

En 2012, environ 20 millions d'immigrés ne

pouvaient voter bien qu'ils aient l'âge requis. Des immigrés légaux et clandestins, qui travaillent aux États-Unis, y payent des impôts et contribuent au fonctionnement de la société de mille et une façons. Mais ils sont empêchés de voter par les lois en vigueur dans de nombreux États. Par le passé, nombre d'États cherchant à attirer des colons autorisaient les immigrés qui n'avaient pas la citoyenneté américaine à voter. Aujourd'hui, on attend des immigrés qu'ils contribuent et qu'ils obtiennent peu de chose en retour, y compris en matière de droits politiques.

Six millions d'autres personnes sont privées du droit de vote parce qu'elles sont en prison ou qu'elles ont été condamnées pour un crime par le passé. La Floride et le Texas sont en tête par le nombre de gens ainsi exclus. La grande majorité d'entre eux ont purgé leur peine et sont de nouveau des hommes et des femmes « libres ». Étant donné la discrimination raciale du système judiciaire – parmi ceux qui sont arrêtés, mis en examen, jugés coupables et condamnés pour un crime donné – cette privation a un caractère hautement racial. Mais sur le fond, cette exclusion est basée sur la classe sociale. Ce sont les pauvres qui peuplent les prisons et ce sont les pauvres que la bourgeoisie a toujours cherché à exclure.

Les lois mêmes qu'Obama fait appliquer excluent au total 26 millions de personnes des élections, soit bien plus de 10 % de la population, la plupart du temps les plus pauvres et les plus désespérés.

Des millions d'autres sont empêchés de voter parce que les registres électoraux comportent tellement d'erreurs qu'ils sont souvent en piteux état, comme l'ont montré des études menées sur les États-Unis par le Pew Center, un groupe de réflexion. L'inscription sur les listes électorales n'est pas une responsabilité du gouvernement fédéral et la charge de l'inscription pèse sur l'électeur. Une conséquence en est que le système a eu d'énormes difficultés à garder la trace de 50 millions d'Américains, soit un sur six, qui changent d'adresse chaque année. Ceux qui ne sont pas installés depuis suffisamment longtemps pour prouver leur lieu de résidence ne peuvent pas voter.

Faisant abstraction de tout cela, Obama s'est contenté de réprimander les abstentionnistes : *« Nous ne pouvons utiliser le cynisme comme excuse pour ne pas participer. Parfois j'entends des gens dire, eh bien, nous n'avons pas tout ce dont nous avons besoin – nous avons toujours de la pauvreté, nous avons toujours des problèmes. Bien sûr. Ces choses ne sont pas arrivées du jour au lendemain. »* Certes, ces « problèmes » ne sont pas arrivés du jour au lendemain. Mais les gens attendront à jamais que ces « problèmes », comme la pauvreté, soient réglés, s'ils suivent les politiques des deux partis qui dominent le système politique dans ce pays, qui sont d'ordinaire les seuls pour lesquels ils peuvent voter.

Les États-Unis existent depuis plus de deux siècles. C'est le pays le plus riche et le plus puissant au monde, et il a certainement suffisamment de richesses pour mettre fin à la pauvreté « du jour au lendemain ». Mais cette richesse est entre les mains des capitalistes. Et les deux partis, les Démocrates et les Républicains, ainsi que toute la structure politique qu'ils dirigent, les servent. Ils ne se contentent pas de protéger leur richesse, ils travaillent pour garantir qu'ils extraient encore plus de richesse des classes populaires, aggravant la pauvreté et les inégalités, alors même que la quantité de richesse produite par les travailleurs continue d'augmenter.

Autrement dit, il y a un obstacle politique au vote : aucun des deux grands partis, les seuls parmi lesquels les travailleurs peuvent choisir, ne représente leurs intérêts. Il n'est donc pas surprenant qu'une partie de la population, de plus en plus importante, fasse preuve de cynisme à l'égard de ces partis et, par extension, à l'égard du vote.

LE MONOPOLE DU POUVOIR.

À partir du moment où le système politique a été établi, les classes dirigeantes ont monopolisé

le contrôle sur le gouvernement.

Le gouvernement des États-Unis a été constitué dans la foulée d'une révolution pour l'indépendance par rapport à la Grande-Bretagne. Cette révolution a peut-être été menée par les deux clans de la classe dirigeante, les propriétaires d'esclaves du Sud et les marchands du Nord, mais ce sont en réalité les milices composées de petits fermiers et d'ouvriers qui ont combattu. Quand les esclavagistes et les marchands ont cherché à consolider leur pouvoir après la révolution, leurs intérêts contradictoires les ont empêchés de créer un pouvoir centralisé. Chacun redoutant que l'autre puisse utiliser le pouvoir central pour prendre le dessus, ils préférèrent d'abord laisser le pouvoir aux mains des différents États. Mais les luttes sociales les ont bientôt amenés à comprendre le besoin d'un pouvoir centralisé.

Après des années de combat dans la guerre révolutionnaire, les fermiers ont découvert, en rentrant chez eux, qu'ils ne bénéficiaient pas de la révolution qu'ils avaient faite. Au contraire, leurs fermes étaient endettées, ou ils les avaient tout simplement perdues, tandis que les banquiers, les grands propriétaires et les riches spéculateurs s'étaient enrichis. Toujours armés, les fermiers organisèrent leurs propres milices, marchèrent sur les bâtiments gouvernementaux et forcèrent certains responsables locaux et mêmes des dirigeants des États à adopter des lois qui leur étaient favorables. Un certain nombre d'Assemblées des États adoptèrent des législations, notamment concernant l'argent et les impôts, qui allaient contre les intérêts des propriétaires d'esclaves et des marchands.

Ce qui finit par contraindre les nouvelles classes dirigeantes à trouver une solution, ce furent les révoltes des fermiers. À l'été 1786, un vaste mouvement s'était développé parmi les fermiers de l'ouest du Massachusetts. Maintenant connu sous le nom de rébellion de Shays, ce mouvement commença à organiser ses propres milices pour empêcher l'expropriation des terres des petits fermiers et à exiger que les ouvriers agricoles sans terre reçoivent de la terre. Quand certains des fermiers qui menèrent ces événements furent menacés de poursuites judiciaires, Daniel Shays et d'autres menèrent une immense foule qui descendit vers les tribunaux pour empêcher les procès. Les troupes de Shays finirent par être écrasées et un certain nombre de gens exécutés, mais auparavant des parties importantes de la milice de l'État du Massachusetts étaient passées du côté des insurgés. Les riches, qui avaient pris aux Britanniques les rênes du gouvernement, furent

effrayés par les difficultés qu'ils eurent à écraser cette insurrection. En outre, des luttes similaires eurent lieu dans les États de Rhode Island et du New Hampshire, avec des fermiers armés marchant sur les Assemblées des États. Dans chacun de ces trois États, les fermiers avaient constitué des *conventions* pour organiser leur propre gouvernement.

Le général Henry Knox, un général de la guerre d'Indépendance, chargé d'écraser la rébellion des fermiers du Massachusetts, écrivit ensuite à Washington, qui avait commandé les armées américaines contre les Britanniques, pour lui décrire ce que ces fermiers voulaient : « *Leurs principes sont les suivants : la propriété des États-Unis a été protégée des confiscations de la Grande-Bretagne par les efforts conjoints de tous, et donc elle devrait être la propriété commune de tous. Et celui qui cherche à s'opposer à ces principes est un ennemi de l'équité et de la justice, et on devrait le faire disparaître de la surface de cette terre.* » Il soulignait aussi les dangers que ces « niveleurs » américains représentaient pour les nouvelles classes dirigeantes, qui n'avaient pas encore établi un appareil d'État fort : « *Les gens qui se sont soulevés [...] pensent immédiatement à leur propre pauvreté, par comparaison avec ceux qui sont opulents, et à leur propre force, et ils sont déterminés à utiliser celle-ci pour remédier à celle-là.* »

Ayant eu recours à l'armée et à des exécutions publiques pour écraser certaines de ces rébellions, Knox appelait à constituer un gouvernement central fort, avec des forces armées qui puissent être envoyées d'un État à l'autre, et disposant de l'argent pour les financer. Pourquoi ? Pour défendre les intérêts de ceux qui sont « opulents » contre les pauvres.

Alexander Hamilton, futur secrétaire au Trésor, un des principaux architectes de la Constitution adoptée en 1789, expliquait clairement dans ses écrits et ses discours que le but de cette nouvelle Constitution était de renforcer le gouvernement afin de protéger les privilèges de la minorité de riches propriétaires contre les exigences de la majorité. Dans les *Federalist Papers*, il écrivait : « *Toutes les communautés se divisent entre la minorité et la multitude. Les premiers sont les riches et ceux qui sont bien nés, les autres la masse du peuple. [...] Le peuple est turbulent et changeant ; il est rare qu'il juge et décide bien. Donnez donc à la première classe une part du gouvernement qui soit permanente et distincte.* »

James Madison, propriétaire d'esclaves et futur président, expliqua : « *Dans tous les pays civilisés, le peuple se divise en différentes classes qui ont des différences d'intérêts réelles ou*

supposées. Il y a des créanciers et des endettés, des fermiers, des marchands et des fabricants. Il y a en particulier une distinction entre les riches et les pauvres... Le rôle du gouvernement est d'empêcher les tendances au nivellement qui pourraient conduire à une loi agraire. » En d'autres termes, les actions des fermiers pauvres menaient au « nivellement » et le but du gouvernement était de protéger les riches contre cela.

John Jay, le premier président de la Cour suprême nouvellement créée, exprimait de la façon la plus directe le but de ceux qui se rencontrèrent en 1787 pour rédiger la Constitution : « *les gens qui possèdent le pays devraient le gouverner* »

Le moyen que trouvèrent Hamilton et Madison pour « réprimer les troubles et l'insurrection intérieures » fut un pouvoir central avec le droit de lever une armée, d'établir une banque centrale prédominante qui ait le contrôle sur la masse monétaire. Le besoin de protéger la richesse du nivellement fut ce qui amena les deux classes dirigeantes à mettre leurs différences de côté et à créer ce pouvoir unique.

PROTÉGER LA MINORITÉ RICHE DE LA « TYRANNIE » DU RÈGNE DE LA MAJORITÉ

La Constitution, qui établissait le cadre du gouvernement, visait à empêcher les petits fermiers et les ouvriers d'imposer leur politique aux classes dirigeantes. Jeremy Belknap, plaidant pour les délégués qui voulaient établir un gouvernement fort et centralisé, déclara : « *Érigeons en principe que le gouvernement émane du peuple, mais enseignons au peuple qu'il ne peut se gouverner lui-même.* »

C'était une explication claire des fondateurs des États-Unis. Parce que les gens se comportaient comme s'ils pouvaient se gouverner eux-mêmes, la classe dirigeante devait « enseigner » au peuple à ne pas le faire. Le gouvernement « du peuple » – ainsi proclamé dans les discours de la fête du 4 Juillet¹ et dans les cours d'éducation civique – était constitué de façon à empêcher « le peuple » de déterminer quoi que ce soit.

Quels que soient les désaccords qui se développèrent ensuite entre les représentants des esclavagistes du Sud et ceux des banquiers, des marchands et des fabricants du Nord, ils trouvèrent suffisamment de terrain commun pour développer une structure qui pouvait défendre les intérêts conjoints des deux classes dirigeantes de l'époque. Cette structure fondamentale a si bien servi la classe capitaliste qu'elle n'a pas été modifiée de façon essentielle jusqu'à aujourd'hui.

¹ Le 4 Juillet est la fête nationale, l'anniversaire de l'adoption de la Déclaration d'indépendance des États-Unis d'Amérique, le 4 juillet 1776.

Ils établirent un système qui avait l'apparence d'un gouvernement représentatif, tandis que des barrières multiples renforçaient la stabilité d'un édifice qui représentait seulement la classe dirigeante. Le gouvernement fédéral fut divisé en trois branches séparées au sein desquelles les responsables étaient sélectionnés à des moments et selon des façons différentes. Ces trois branches se virent chacune donner la possibilité de mettre leur veto, d'outrepasser ou de bloquer l'action des deux autres. Si une des trois branches allait trop loin, les autres pouvaient la bloquer. Par exemple, le président pouvait mettre son veto à une loi, ou la Cour suprême la juger « inconstitutionnelle ». Ou le Congrès pouvait bloquer l'attribution de l'argent nécessaire à la mise en œuvre d'une décision de la Cour suprême ou du président.

L'élection du président – le seul responsable choisi par le peuple sur une base nationale – montre comment la Constitution a empêché « le peuple » de peser sur la politique. Ce n'est pas le « peuple » qui élit directement le président, mais un collège de grands électeurs (*Electoral College*), fait de représentants nommés par les partis. L'« élection » par les grands électeurs est d'ordinaire une formalité. Mais pas toujours, comme l'a illustré l'élection de George W. Bush comme président en 2000. Bien qu'il ait obtenu un demi-million de voix de moins que son rival démocrate Al Gore, il fut consacré président par le collège des grands électeurs. Parce que toutes les voix ne se valent pas. Par exemple, une voix dans un État très peuplé compte moins qu'une voix dans un petit État. En 2000, chacun des grands électeurs de Californie représentait 658 000 personnes, tandis que ceux du Wyoming ne représentaient que 175 000 personnes chacun. Mais le fait que les Démocrates aient alors fait tout leur possible pour étouffer les protestations montre que cet arrangement, suranné en apparence, représente toujours les intérêts de la bourgeoisie, et c'est pour cela qu'il est resté intact depuis plus de deux siècles.

Quand la Constitution a été soumise aux États pour ratification, les sentiments populaires à son encontre étaient si forts qu'il a semblé que plusieurs États n'allaient pas la ratifier. Alors les fondateurs firent adopter le célèbre *Bill of Rights*, c'est-à-dire les dix premiers amendements à la Constitution, qui promettaient de garantir les droits et libertés pour l'ensemble de la population. Le Premier amendement, adopté en 1791 par le nouveau Congrès, stipulait entre autres choses que le « Congrès n'adoptera aucune loi... qui limite la liberté d'expression ou de la presse ». Mais il ne fallut que sept ans pour avoir la preuve que ce « droit » était destiné à la galerie : le

Congrès, peuplé de nombre des mêmes « pères fondateurs », adopta une loi qui annulait le Premier amendement, la loi sur les étrangers et la sédition de 1798 (*Alien and Sedition Act*). Selon cette loi, dire ou écrire quelque chose qui critique publiquement le Congrès ou le président d'une façon qui puisse « exciter la colère populaire » contre eux était un crime. Le droit du Congrès d'adopter cette loi limitant la liberté d'expression et celle de la presse fut unanimement reconnu par la Cour suprême. Cela en disait long sur la façon dont tous ces dix « droits inaliénables » seraient piétinés et jetés par-dessus bord au cours des deux siècles suivants.

LE COMBAT POUR LE DROIT DE VOTE

Le droit de vote est censé être la marque de fabrique de la démocratie, la façon dont « le peuple » a son mot à dire dans le gouvernement et dont il tient les responsables pour comptables de leurs actes. Mais au long de l'histoire de ce pays, la classe dirigeante et ses serviteurs politiques ont la plupart du temps privé de ce droit de larges fractions de la population.

La Constitution avait laissé les États régler la question de savoir qui aurait le droit de vote. Et les États limitèrent drastiquement ce droit, ne l'accordant qu'aux hommes blancs possédant une propriété. Les femmes, les esclaves, les affranchis, les Indiens et les hommes blancs sans propriété ne pouvaient pas voter.

Après la période révolutionnaire, les fermiers sans propriété et les classes moyennes des villes obtinrent le droit de vote, mais ce n'est que dans les années 1820 et de façon partielle qu'il fut élargi aux classes populaires, alors que la classe ouvrière formait ses propres organisations. Il fallut une seconde révolution violente, la guerre de Sécession, qui fut stimulée par un mouvement de masse des petits fermiers et par une révolte des esclaves, pour que les anciens esclaves obtiennent le droit de vote et, avec eux, les Blancs pauvres du Sud. Les deux classes pauvres du Sud ont utilisé ce droit de vote pendant la période de la Reconstruction, après la guerre, pour élire des gouvernements populaires. Le droit de vote fut repris par la terreur par le Ku Klux Klan, l'aile armée des classes supérieures, qui mit fin à la Reconstruction. Au cours des années qui suivirent, de nouveaux mouvements éclatèrent, y compris des mouvements populistes parmi les petits fermiers du Nord et du Sud, ainsi que des mouvements de grève explosifs dans la classe ouvrière. Les gouvernements des États du Sud restreignirent de nouveau le droit de vote avec des conditions telles que le paiement d'impôts locaux, des tests d'alphabétisation, avec

l'introduction de l'inscription sur des listes électorales, des élections primaires parmi les Blancs, la réduction de l'ouverture des bureaux de vote aux heures où il faisait jour, et des critères de résidence, qui éliminaient les travailleurs qui devaient se déplacer pour trouver un emploi, ou du fait de leur travail, etc. Dans une mesure moindre, les États du Nord et de l'Ouest restreignirent également le droit de vote. Ce n'est que dans les années 1950 et 1960 que le gouvernement fédéral, face à la mobilisation des Noirs qui culmina dans les révoltes urbaines, finit par abroger les restrictions légales les plus odieuses qui empêchaient de voter la majorité de la population noire, ainsi que les Blancs pauvres.

Quant à cette moitié de la population que constituent les femmes, leur droit de vote ne fut obtenu sur une base nationale qu'en 1920, c'est-à-dire près d'un siècle et demi après que la Constitution eut été rédigée bien que, des décennies auparavant, des femmes se soient vu accorder le droit de vote pour les inciter à s'installer dans les territoires de la Frontière. Le combat des femmes pour obtenir le droit de vote avait commencé avant la guerre de Sécession et continua pendant près d'un siècle. Un livre écrit quelques années après qu'il eut été obtenu expliquait le type de labyrinthe légal dans lequel le mouvement dut naviguer : « *Pour ôter pour de bon le mot "masculin" de la Constitution, il fallut aux femmes 52 années de campagne ininterrompue... Pendant ce temps elles durent mener 56 campagnes de référendums auprès des électeurs masculins; 480 campagnes pour obtenir des Assemblées des États qu'elles soumettent les amendements aux électeurs; 47 campagnes pour obtenir des conventions des États qu'elles inscrivent le suffrage des femmes dans la Constitution de ces États; 277 campagnes pour obtenir des conventions des partis au niveau des États qu'elles incluent le droit de vote des femmes dans leur plate-forme; 30 campagnes pour obtenir des conventions des partis en vue de l'élection présidentielle qu'elles adoptent le suffrage féminin dans leur programme; et 19 campagnes avec 19 Congrès successifs.* » (Carrie Chapman Catt et Nettie R. Shuler, *Woman Suffrage and Politics*, New York, 1923).

Après tout cela, la ratification du 19^e amendement, qui donnait le droit de vote aux femmes, ne conduisit pas à un vaste élargissement du nombre de votants. Une raison importante en était que toutes les femmes qui faisaient partie de la classe ouvrière étaient confrontées, et parfois encore plus sérieusement, aux mêmes problèmes que les hommes en essayant de s'inscrire, de passer des tests d'alphabétisation, etc. Ces restrictions ne furent levées qu'un

demi-siècle plus tard.

Donc, il a fallu presque deux siècles pour obtenir le simple droit de vote « universel » qui, en fait, n'est toujours pas universel.

LE BIPARTISME DES CAPITALISTES

Pour les classes populaires, la question n'était pas seulement le droit de vote, mais pour quoi voter. Quand une fraction significative des classes laborieuses purent voter, elles se trouvèrent face à un bipartisme bien installé, où les deux partis représentaient les intérêts de la classe dirigeante.

Dans la Constitution, rien n'était inscrit sur les partis politiques. Rien n'imposait l'évolution que nous en sommes venus à considérer comme ordinaire, c'est-à-dire l'existence de seulement deux partis, qui tous les deux représentent la classe dirigeante, se distinguant principalement par leur langage et par la base populaire à laquelle ils s'adressent. Mais le cadre mis en place en 1787 poussait en direction de cet État monolithique, administré à tour de rôle par les deux partis, que nous avons maintenant. Quand la classe capitaliste était partagée entre propriétaires d'esclaves et marchands, les Républicains-démocrates étaient le parti des esclavagistes et les Fédéralistes représentaient les marchands. Puis les Démocrates représentèrent les planteurs du Sud et les Whigs représentaient les marchands du Nord. Depuis la fin de la guerre de Sécession, les capitalistes ont été représentés par les deux partis, désormais nommés les Démocrates et les Républicains.

C'est bien la Constitution qui stipula que les élections se régleraient selon le mode « le gagnant rafle tout » (scrutin uninominal majoritaire à un tour, dit *winner-take-all*). Le candidat qui obtient le plus de voix l'emporte. Ceux qui votent pour le candidat vaincu – par exemple, 49 % de l'électorat – n'obtiennent aucune représentation dans le gouvernement. C'est curieux, et pas vraiment une façon d'exprimer « la volonté du peuple ». Ce système est différent de la représentation proportionnelle qui existe dans de nombreux pays, où un parti qui obtient 20 % des voix, par exemple, obtient des sièges à l'assemblée, peut-être pas 20 %, mais au moins une représentation pour tous les gens qui ont voté pour ce parti.

La méthode du *winner-take-all* a des avantages énormes pour les deux grands partis, qui représentent tous deux la classe dirigeante. Même si un parti plus petit obtient une part importante des suffrages, il est probable qu'il n'obtienne aucun siège. Cela a rendu bien plus difficile pour les partis représentant les travailleurs

ou les fermiers qui se sont développés à différents moments de maintenir une présence électorale. Au cours des 150 dernières années, les mêmes deux grands partis, les Démocrates et les Républicains, se sont partagé le monopole électoral, sauf très brièvement pendant les campagnes des Populistes à la fin du 19^e siècle, et de Eugene Debs et du Parti socialiste au début du 20^e, et de façon occasionnelle lors de quelques campagnes au niveau local.

**LA NÉCESSITÉ POUR LES TRAVAILLEURS
DE CONSTRUIRE LEUR PROPRE
PARTI RÉVOLUTIONNAIRE**

Aujourd'hui, les grandes entreprises financent les Démocrates et les Républicains. Elles distribuent leur argent à l'un ou à l'autre des deux partis, au gré des circonstances. Par exemple, le secteur financier est aujourd'hui le plus gros donateur, ce qui n'est guère une surprise, vu sa domination sur toute l'économie, y compris sur la production. En 2012, le secteur financier a plus donné aux Républicains, alors qu'en 2008 il avait plus donné aux Démocrates. Mais, à chaque fois, la finance a donné aux deux partis. Ces énormes contributions aux campagnes électorales ne donnent pas seulement aux entreprises des « entrées », comme il est souvent dit. L'argent permet à ces entreprises de sélectionner et de préparer les politiciens qu'elles choisissent. Quand les compagnies financent leurs campagnes, ou les entourent de conseillers, elles n'y consacrent qu'une petite partie de leurs frais généraux. Les « politiciens de leur choix » ne sont guère plus que des marionnettes.

Il y a peut-être de grandes différences entre les deux grands partis, puisqu'ils s'adressent à une base électorale différente, emploient une rhétorique différente, mobilisent des soutiens dans des secteurs de la population différents, et semblent proposer des politiques différentes. Mais toutes les attaques qu'ils se lancent visent essentiellement à maintenir leur base. Une fois qu'ils sont au pouvoir, les politiciens des deux partis s'alignent les uns sur les autres. Ils servent tous deux loyalement le même maître, la bourgeoisie, en mettant en œuvre des politiques conformes aux intérêts de la bourgeoisie, même si, de temps en temps, il y a de petites différences sur des questions qui ne touchent pas les intérêts vitaux de la bourgeoisie.

Avant de gouverner, Barack Obama était présenté comme s'il incarnait des politiques très différentes de celles de son prédécesseur très impopulaire, George W. Bush. Mais une fois au pouvoir, Obama garda une grande partie de l'équipe de Bush, y compris Robert Gates,

le secrétaire à la Défense, ainsi que des hauts fonctionnaires nommés dans les ministères. Il a aussi reconduit Ben Bernanke pour un second mandat à la tête de la Réserve fédérale, après que Bush l'y eut placé pour un premier mandat. Obama a poursuivi le programme de Bush : le renflouement des banques et des firmes automobiles, les guerres en Irak et en Afghanistan, les coupes drastiques dans les dépenses sociales, la privatisation du secteur public d'éducation, les baisses dans la fiscalité des entreprises, etc. Le premier mandat d'Obama aurait pu être le troisième de Bush, tant leurs politiques étaient similaires. Même la réforme du système de santé, qui distinguait le programme d'Obama, n'était qu'une copie de ce que le républicain Mitt Romney avait instauré au Massachusetts des années plus tôt.

Le fait qu'une grande partie de la population laborieuse ne vote pour aucun des deux partis est, d'une façon ou d'une autre, la reconnaissance de cette réalité : soutenir les candidats de l'un ou l'autre des deux partis ne change rien d'essentiel pour la classe ouvrière.

La classe ouvrière a besoin de son propre parti pour représenter ses intérêts propres, y compris aux élections. Un parti ouvrier pourrait rompre l'emprise des capitalistes sur les élections et donner aux travailleurs un choix, un vrai choix, qui leur permette d'exprimer leurs intérêts. Il pourrait utiliser les élections pour mettre en évidence ce que font les capitalistes, comment ils font payer les travailleurs pour leur crise, pour leurs guerres et leurs aventures militaires, comment ils essaient de diviser et de dresser les travailleurs les uns contre les autres en propageant le racisme, les préjugés et l'ignorance. Il pourrait aussi opposer des solutions ouvrières aux problèmes, alors que la crise s'aggrave. Surtout, il insisterait sur le fait qu'il y a plus de richesses qu'il n'en faut pour régler les problèmes écrasants auxquels les travailleurs sont confrontés, mais que la richesse doit être arrachée à la classe capitaliste, qui la détient aujourd'hui. Et il soulignerait la nécessité pour la classe ouvrière de mobiliser ses propres forces et sa puissance.

En votant pour un tel parti, les travailleurs pourraient se compter. Ce vote pourrait renforcer la détermination à mener un combat collectif, et ainsi à surmonter la démoralisation ressentie par tant de gens, parce qu'ils cherchent à faire face à leurs problèmes écrasants à un niveau individuel.

Un parti ouvrier basé sur un programme représentant les intérêts des travailleurs n'aurait peut-être guère de chances d'obtenir une majorité des voix. Mais un tel parti pourrait donner

à tous les travailleurs qui s'abstiennent quelque chose pour quoi voter. Et il pourrait aussi attirer les voix des travailleurs qui votent démocrate parce qu'ils « ne veulent pas gaspiller leur voix », mais se sentent ensuite trahis une fois que les Démocrates sont au pouvoir. Cela pourrait créer une situation où des millions de travailleurs deviennent suffisamment conscients pour dire, comme le socialiste Eugene Debs (1855-1926),

cinq fois candidat à l'élection présidentielle, le disait il y a un siècle : « *Je préférerais voter pour ce que je veux et ne pas l'obtenir, que voter pour ce que je ne veux pas et l'obtenir* ».

Pour que les travailleurs obtiennent vraiment ce qu'ils veulent, il faudra qu'ils se battent pour cela.

25 juillet 2014

Les brochures du Cercle Léon Trotsky

(Texte des exposés faits au Théâtre de la Mutualité à Paris et à l'Espace Paris-Est à Montreuil)

Afrique

- **Afrique du Sud : de l'apartheid au pouvoir de l'ANC** (n° 118, 29 janvier 2010)
- **L'Afrique malade du capitalisme** (n° 104, 16 juin 2006)

Moyen-Orient

- **L'Iran après plus de trente ans de régime islamique** (n° 119, 19 mars 2010)
- **Israël-Palestine : comment l'impérialisme, en transformant un peuple en geôlier d'un autre, a poussé les deux dans une impasse tragique** (n° 109, 1^{er} février 2008)
- **Liban : une création du colonialisme français dans un Moyen-Orient divisé par l'impérialisme** (n° 99, 16 juin 2005)

Europe

- **La Grèce face à la crise** (n° 133, 14 juin 2013)
- **Italie : la classe ouvrière face au gouvernement Berlusconi... et à la politique des partis de gauche qui lui ont ouvert la voie** (n° 127, 7 octobre 2011)
- **Allemagne : vingt ans après, où en est la réunification ?** (n° 122, 19 novembre 2010)
- **Les anciennes Démocraties populaires aujourd'hui** (n° 103, 28 avril 2006)

Russie

- **50 ans après la mort de Staline, 15 ans après la perestroïka, 11 ans après la disparition de l'URSS, où va la Russie ?** (n° 93, 25 avril 2003)

Amérique

- **Amérique latine : les gouvernements entre collaboration et tentatives de s'affranchir de la domination des États-Unis** (n° 105, 24 novembre 2006)

Asie

- **Afghanistan, Pakistan : toute une région déstabilisée par l'impérialisme** (n° 128, 18 novembre 2011)
- **L'Inde : de l'exploitation coloniale au développement dans l'inégalité** (n° 102, 10 mars 2006)
- **La Chine : nouvelle superpuissance économique, ou développement du sous-développement ?** (n° 101, 27 janvier 2006)

- **L'Europe : ni la cause de la crise du capitalisme ni un moyen de la surmonter** (n° 136, 11 avril 2014)



- **L'immigration dans l'Europe en crise** (n° 135, 24 janvier 2014)

Face à la faillite du capitalisme, actualité du communisme

Textes des interventions d'Arlette Laguiller et de Nathalie Arthaud dans les meetings de Lutte Ouvrière (n° 115, 1^{er} trimestre 2009)

- On en parle...

- **La crise actuelle de l'économie capitaliste et ses origines** (n° 131, 22 février 2013)
- **La Turquie, du kémalisme à l'islamisme, et les perspectives de la classe ouvrière** (n° 130, 25 janvier 2013)
- **Il y a cinquante ans, la fin de la guerre d'Algérie, mais pas la fin de l'oppression** (n° 129, 16 novembre 2012)
- **Avec Mitterrand et après... la gauche au gouvernement** (n° 126, 13 mai 2011)
- **Aux origines lointaines et proches de la révolte des peuples arabes** (n° 125, 1^{er} avril 2011)
- **Le prolétariat international, la seule classe capable de mettre fin au capitalisme et à l'exploitation** (n° 124, 4 mars 2011)
- **Les religions, l'athéisme et le matérialisme** (n° 123, 28 janvier 2011)
- **Les syndicats hier et aujourd'hui** (n° 121, 15 octobre 2010)
- **Sport, capitalisme et nationalismes** (n° 120, 18 juin 2010)
- **La décroissance : faire avancer la société à reculons** (n° 117, 10 décembre 2009)
- **La crise de 1929 et ses conséquences catastrophiques** (n° 116, 14 octobre 2009)

France

- **L'enseignement public** (n° 114, 30 janvier 2009)
- **Au-delà de la crise actuelle, la faillite des solutions bourgeoises à la crise du logement** (n° 111, 13 juin 2008)
- **La grande bourgeoisie en France** (n° 110, 18 avril 2008)

Ces brochures peuvent être envoyées sur demande

en joignant 5 timbres à 0,63 euro par brochure.

Les brochures du Cercle Léon Trotsky sont publiées depuis octobre 1983. Nous tenons à la disposition de nos lecteurs la liste complète des brochures non épuisées.

Librairies où *lutte de classe* est en vente

FRANCE

■ PARIS

Le Point du Jour
58, rue Gay-Lussac
Paris 5^e

La Brèche
27, rue Taine
Paris 12^e

■ ALBERTVILLE

SNC le Maryland
106, rue de la République

■ ALBI

Maison de la Presse
Place du Vigan

■ ANGERS

Librairie Contact
3, rue Lenepveu
Librairie Les Nuits bleues
21, rue Maillé

■ ARGENTEUIL

Librairie Presse-papier
28, avenue Gabriel-Péri

■ BESANÇON

Les Sandales d'Empédocle
95, Grande-Rue

■ BOURGES

« La Plume du Sarthate »
83, avenue Arnaud-de-Vogüé

■ BREST

La Bouquinerie
Place Guérin

■ CHAMBÉRY

Tabac-presse des Portiques
9, rue de Boigne

■ DIJON

Relais H, quai n° 1
Gare SNCF de Dijon

■ DOLE

Librairie Helmer
33, Grand-Rue

■ GAP

Librairie-papeterie Davagnier
3, place Jean-Marcellin

■ GRENOBLE

Tabac-presse Le Brazza
18, place Sainte-Claire
Tabac-presse « Le Berriat »
97, cours Berriat

■ IVRY-SUR-SEINE

Librairie « Envie de lire »
16, rue Gabriel-Péri

■ LA ROCHELLE

Librairie « Les Saisons »
21, rue Saint-Nicolas

■ LYON 7^e

Terre des livres
86, rue de Marseille

■ MARSEILLE

Librairie « L'Odeur du Temps »
35, rue Pavillon
Marseille 1^{er}

■ NANTES

Librairie « Vent d'Ouest »
5, place du Bon-Pasteur

■ RENNES

Tabac-presse « La Civette »
(Centre commercial des Longs
Champs)

■ ROUEN

Mag Presse
Rue Saint-Sever

■ SAINT-BRIEUC

Maison de la presse Agora
13, rue Saint-Guillaume

■ STRASBOURG

Tabac-presse de l'Esplanade
1, avenue du Général-de-Gaulle

■ TOULON

Kiosque à journaux
Cours Lafayette - Place Hubac

■ VALENCE

Librairie « Notre temps »
30, Grande-Rue

GUADELOUPE

■ POINTE-À-PITRE

Librairie Jasor
Rue Schoelcher
Match
Grand Camp

LA DOMINIQUE

■ ROSEAU

Frontline Co-op
78, Independence street

HAÏTI

■ PORT-AU-PRINCE

Librairie La Pléiade
Librairie Phénix
Lalue 212, en face rue Chrétien

ALLEMAGNE

■ BERLIN

Buchhandlung Schwarze Risse
Gneisenaustr. 2a
Im Mehringhof
10961 Berlin

BELGIQUE

■ BRUXELLES

Librairie Aurora
Avenue J.-Volders, 34
1060 Bruxelles (Saint-Gilles)
Librairie Joli Mai
Avenue Paul-Dejaer, 29
B-1060 Bruxelles

POLOGNE

■ VARSOVIE

Główna księgarnia naukowa
im. B. Prusa Sp. Cyw
Krakowskie przedmieście 7

SUISSE

■ GENÈVE

Librairie du Boulevard
35, rue de Carouge

On peut également se procurer *LUTTE DE CLASSE* (langue française) dans un certain nombre de librairies de plusieurs autres villes en Allemagne ainsi que de plusieurs autres pays, notamment l'Argentine, le Canada (Québec), l'Italie, le Mexique. Pour plus de précisions, écrire à *LUTTE OUVRIÈRE*.

Lisez la presse révolutionnaire

FRANCE



Hebdomadaire trotskyste

Prix : 1 €

Abonnements :

France - DOM TOM : six mois : 18 € ; un an : 35 €

Autres pays, par avion, sous pli fermé : nous consulter

Versements à LUTTE OUVRIÈRE

CCP PARIS 26 274 60 R

AFRIQUE



Mensuel trotskyste publié par
l'Union Africaine des Travailleurs
Communistes Internationalistes

P.A.T. - BP 42

92114 Clichy Cedex

GUADELOUPE
MARTINIQUE



Bimensuel trotskyste – Guadeloupe - Martinique

Abonnement un an : Pli fermé : 30,50 € · Pli ouvert : 23 €

Guadeloupe Combat Ouvrier

M. Philippe Anaïs - 1111 Rés. Matélie, l'Aiguille - 97128 Goyave

Martinique Combat Ouvrier

Louis Maugée - BP 821 - 97258 Fort-de-France CEDEX

HAÏTI



Mensuel révolutionnaire internationaliste

publié par l'Organisation des Travailleurs Révolutionnaires (UCI)

vdtravailleurs@yahoo.fr - BP 2074 - Port-au-Prince - Haïti

ÉTATS-UNIS



Bimensuel trotskyste américain

Abonnement : par avion, sous pli fermé

USA, Canada, Mexique : six mois : 13 \$ - un an : 26 \$

Autres pays : 6 mois : 19 \$ - un an : 37 \$

PO box 13064, Baltimore, Maryland 21203

Revue trimestrielle publiée par *The Spark*

Abonnement : par avion, sous pli fermé

USA, Canada, Mexique : un an (4 numéros) : 16 \$

Autres pays : un an (4 numéros) : 25 \$

Adresse : PO box 13064, Baltimore, Maryland 21203

GRANDE-
BRETAGNE



Trimestriel

publié par Workers' Fight

BM ICLC - London WC1N 3XX

Abonnement 1 an : GB £8 - Reste de l'Europe : £10



Mensuel

Abonnement : écrire à la boîte postale

ITALIE



Mensuel du Cercle Ouvrier Communiste

Via Luigi Ademollo 5/B - 57124 Livorno - Italia

Abonnement 1 an : 12 €

TURQUIE



Sınıf Mücadelesi (Lutte de classe)

Mensuel trotskyste turc

Correspondance : BM ICLC - LONDON WC1N 3XX

www.sinifmucadelesi.net

ALLEMAGNE



Das rote Tuch

Mensuel du Bund Revolutionärer Arbeiter

Abonnement un an : Allemagne 11 €, autres pays 15 €

Correspondance :

Das rote Tuch, Postfach 10 08 02, 45008 Essen

www.bund-revolutionaerer-arbeiter.org

ESPAGNE



Correspondance: boletinvozobrero@yahoo.es

apartado de correos

10210 - Sevilla

